

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

3-2-44

Pour
un ordre meilleur

DÉCLARATION DES
SEMAINES SOCIALES
■ DU CANADA ■
EXPLIQUÉE ET COMMENTÉE

par

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Novembre-Février 1944

N^{os} 360-361

Direction :
51, RUE RACHEL EST

MONTREAL

Administration :
4260, RUE DE BORDEAUX

Prix : 25 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
 15. *L'Encyclique « Rerum novarum ».* S. S. Léon XIII
 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
 30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. Daly, C. S. R.
 40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 53-54. *La Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer.* XXX
 103. *Les Caissons Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière, catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène L'Épinois
 108. *La Gaspésie.* J. W.
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafèche
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beauregard
 130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
 131. *Les Paysans de France.* Georges Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Eclaircissements canadiens-français.* R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réserve du colonnier.* J.-H. Richardson
 164. *Les Peuples Industriels féminines à la campagne.* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.

HN
31
E34
N. 360-361
1944

HN
31
E34
N. 360-361
1944

Pour un ordre meilleur

Déclaration des Semaines sociales du Canada expliquée et commentée

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

AVANT-PROPOS

On trouvera dans cette brochure le texte de la déclaration des Semaines sociales du Canada : Pour un ordre meilleur et quelques commentaires sur chacun de ses articles.

Cette déclaration est le fruit d'un double travail. Une première équipe en a d'abord élaboré la substance. Labeur assez ardu, qui demanda une étude sérieuse et de longues discussions. Il s'agissait de savoir en premier lieu — la nécessité d'une réforme de l'ordre social étant reconnue par tous — si la collaboration entre le capital et le travail qui régit actuellement la société, sous le signe de l'entreprise privée, pouvait survivre, expurgée de ses abus, ou s'il était préférable de la remplacer par un régime d'un autre genre.

D'où deux questions :

1° Quels sont les éléments constitutifs de cette collaboration et que valent-ils en eux-mêmes ?

2° Quel régime plus conforme à la dignité et au respect de la personne humaine pourrait lui être substitué ?

Ce double sujet exigea un travail de plusieurs mois. La notion du capitalisme fut disséquée et analysée minutieusement dans chacun de ses éléments. On prit grand soin de les dégager de ce qui ne leur était pas essentiel, mais superfétation, excroissance, abus.

Et ces abus eux-mêmes, étant donnée la faiblesse de la nature humaine, pouvaient-ils être considérés comme pratiquement inhérents au capitalisme ou accidentels et, du fait même, corrigibles ?

Enfin, si ce régime devait être éliminé, en trouverait-on un autre dont les inconvénients seraient moindres ? qui aurait au moins les mêmes avantages sans offrir plus de défauts ? Un régime de base, évidemment, qui présenterait des assises solides sur lesquelles pourrait s'élever une nouvelle structure sociale, non de simples étais pour soutenir telle partie défailante.

Enquête lente et approfondie qui rallia chacun à ses conclusions. La collaboration entre le capital et le travail — non pas, bien entendu, telle qu'elle existe actuellement, mais telle qu'elle pourrait et devrait exister entre chrétiens — sortait victorieuse de cette épreuve. Elle s'avérait préférable à tous les autres systèmes proposés.

Alors, comment la débarrasser de ses tares présentes et la redresser, la christianiser ?

Ce problème constitua la dernière tâche de l'équipe, non la moindre en vérité. Mais ici nous avons pour nous guider les lumineuses directives de Rome, et tout particulièrement l'enseignement de Pie XI sur le rôle de l'État et de la corporation. Le travail se trouvait considérablement simplifié. La voie apparaissait toute tracée. Aucune hésitation n'était possible. Ce nous fut même, à repasser ces directives dans leur netteté et leur précision, un vrai sujet d'étonnement que tant de catholiques instruits demeuraient hésitants, indécis, — pour ne pas parler des réfractaires dont le cas est encore plus étrange, — devant une doctrine aussi claire, aussi sûre, aussi cohérente. Ces qualificatifs, ce n'est pas un rêveur, un utopiste, mais un économiste distingué, un véritable homme d'État, l'ancien premier ministre de la Belgique, M. Paul Van Zeeland, qui les applique à l'enseignement de Pie XI.

La difficulté était d'entrer dans les détails des réformes proposées, dans la technique proprement dite. Car on peut être d'accord sur les principes, sur les grandes lignes de leur application, et différer cependant, souvent faute de connaissances suffisantes, sur tel moyen à prendre pour les réaliser.

La colonisation intensive, par exemple, s'impose dans notre province. Tout le monde reconnaît que l'État doit y prendre une large part. En quoi consistera ce concours ? Il faut être technicien pour le dire avec les précisions voulues.

De même pour la conduite à tenir envers les grandes entreprises de service public. Devrait-on les nationaliser ou simplement les contrôler par le moyen de commissions ou de régies ?

Autant de cas qui prêtent à discussion et sur lesquels l'équipe refusa sagement de se prononcer. Elle posait les principes. A d'autres, praticiens en ces questions, de voir aux applications.

Le travail, une fois mis au net et rédigé en vingt-cinq articles, constituait un programme complet, solidement charpenté, bien équilibré, sans exagérations ni faiblesses, et à portée vraiment pratique.

La Commission des Semaines sociales, pour qui travaillait l'équipe, lui en exprima toute sa satisfaction. Ses membres s'étaient réservé le droit d'étudier soigneusement chaque proposition et d'y faire les modifications qu'ils jugeraient opportunes. Ils usèrent de leur privilège. Les changements ne furent pas cependant considérables. Chacun eut l'occasion d'exposer son avis par écrit. Et une réunion plénière, après en avoir pris connaissance, adopta la rédaction définitive.

Telle quelle, cette déclaration nous paraît mériter l'attention de nos hommes publics et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays. Elle émet surtout des principes, elle ouvre des voies nouvelles, elle pose des jalons parfois assez hardis.

C'est un premier travail, utile, nécessaire, mais, nous l'avons dit, qui exige un complément. Il incombe maintenant à d'autres — individus ou équipes — de s'engager sur les traces de la Commission, de continuer et de compléter la tâche.

La brochure que nous publions aujourd'hui tend à faciliter ce deuxième travail. Elle contient, à la suite de chaque article de la déclaration, des remarques et des suggestions propres à orienter les études et à susciter d'importantes conclusions.

La prochaine Semaine sociale, qui se tiendra à Ottawa, du 29 septembre au 1^{er} octobre 1944, portera sur ce sujet. Plus libre, chaque conférencier pourra s'avancer davantage sur le terrain déblayé par l'équipe et y tracer les aménagements de la cité future.

Nous recevrons avec reconnaissance les réflexions et remarques qu'on voudra bien nous communiquer sur les divers points de la déclaration. Et nous serons heureux aussi d'adresser de plus amples renseignements à tous ceux qui nous les demanderaient, en particulier aux groupes qui voudraient étudier à fond chaque article.

Pour un ordre meilleur

I. — Nécessité d'un nouvel ordre social

1. *Créé par Dieu à son image et à sa ressemblance, doué d'une âme immortelle, chaque homme a droit ici-bas au respect de sa dignité humaine, au soutien et au développement de sa vie corporelle, intellectuelle et morale, à l'emploi des moyens qui lui permettront d'atteindre sa fin éternelle. (A)*

On trouvera en appendice deux paragraphes tirés du Message de Noël (1942) de S. S. Pie XII et que la déclaration reproduisait en note. Ils expliquent ce premier article. Tout le discours pontifical, d'ailleurs, est à lire. Il a paru dans la collection de l'École Sociale Populaire (n° 354).

2. *Une certaine somme de biens lui sont nécessaires. Le Créateur les a distribués largement sur la terre, au profit de tous.*

Léon XIII dans *Rerum novarum* et Pie XI dans *Quadragesimo anno* ont insisté sur cette vérité en mettant en relief le caractère social de la propriété. « Les ressources, déclare Pie XI, que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être réparties de telle manière entre les individus et les diverses classes de la société que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII, ou, pour exprimer autrement la même pensée, que soit respecté le bien commun de la société tout entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. » Un sociologue de marque, le P. Delaye, S. J., expose clairement cette doctrine dans ses *Éléments de morale sociale* : « Les biens de ce monde, la fertilité du sol, les richesses des

mines, la force des cours d'eau, la puissance motrice du soleil, etc., sont évidemment à la disposition de l'ensemble de l'humanité et en définitive pour la commune utilité de tous. Il faut donc que même l'attribution, l'appropriation de ces biens matériels à tel ou tel particulier ne les détourne pas de leur utilité générale, de ce service de tous. Il faut que la propriété continue à servir à tous en servant à son propriétaire, qu'elle soit toujours utilisée de manière à réaliser l'ordre et la prospérité commune de la société. C'est ce que l'on exprime en disant qu'elle a un double caractère individuel et social.

« Ainsi, le cultivateur qui ferait pousser des tonnes de blé ou de café sur un terrain à lui et qui les détruirait ensuite ou s'en servirait comme combustible, détournerait son champ de la commune utilité: il irait contre les devoirs de la propriété.

« On ne doit donc jamais négliger aucun de ces deux aspects: individuel et social, utilité personnelle et charges en vue de tous. Si on oublie le second, on fait de la propriété une jouissance égoïste et on la rend nuisible; si on oublie le premier, on fait de la propriété un pur service social, qui ne comporte que des charges, et on annihile les bons effets que l'on espérait en retirer.

« Il résulte de ce qui précède diverses conséquences dont voici quelques-unes:

« *a*) Aucun propriétaire n'a le droit de monopoliser pour lui-même une telle quantité de biens matériels qu'il n'en reste plus pour les autres. Celui qui posséderait les Tuileries et ferait de ce jardin un parc d'agrément, fermé, pour lui tout seul, au centre d'une ville surpeuplée, abuserait de sa propriété.

« *b*) On n'a pas le droit de posséder et de gérer un patrimoine, surtout un peu considérable, sans avoir aucun égard aux charges sociales qui lui incombent: par exemple, en le laissant stérile, inutilisé (un immeuble locatif que l'on maintiendrait systématiquement vide), en ne payant

pas sa quote-part des charges légales, impôt foncier par exemple.

« c) On a le devoir d'aider ceux qui sont dans le besoin, soit individuellement, soit collectivement, dans la mesure de sa richesse: soit par des institutions de bienfaisance, soit en faisant faire des travaux utiles qui procurent travail et salaires. » (Éditions de l'E. S. P., p. 107, n° 71.)

3. *Dans un pays vaste et riche comme le Canada, ces ressources sont suffisantes pour assurer le bien-être d'une population encore beaucoup plus élevée que celle d'aujourd'hui et pour permettre aux familles nombreuses de croître et de prospérer.*

Personne n'ignore l'étendue du Canada et ses immenses ressources naturelles: sol fertile, vastes forêts, nombreux cours d'eau, puissantes forces hydrauliques, abondantes pêcheries, mines variées, animaux à fourrures.

Par ailleurs, le Canada est encore peu peuplé relativement à la plupart des autres pays, comme l'indique le tableau suivant:

	<i>Superficie en milles carrés</i>	<i>Population</i>
Canada.....	3,694,863	11,419,896
États-Unis.....	3,022,387	131,669,275
France.....	212,681	41,980,000
Angleterre (sans l'Écosse et le pays de Galles).....	50,874	38,173,950
Belgique.....	11,752	8,361,220

Il est vrai que des raisons d'ordre physique expliquent en partie cette faible population. Le géographe réputé, M. Raoul Blanchard, a écrit: « Malgré son étendue aussi considérable que l'Europe, le Canada est peu peuplé parce que les conditions de relief, de sol et de climat sont souvent peu favorables. Les parties fertiles sont les plaines peu étendues qui encerclent au sud-ouest et au sud-est la masse rugueuse du Bouclier canadien. La rigueur du

climat refoule l'agriculture vers le sud. Ainsi le Canada utile n'est guère qu'une frange étroite au long de la frontière des États-Unis. Compte tenu des hautes montagnes et de la forêt maigre, il n'y a pas un quart du territoire qui soit propre à une véritable exploitation humaine. » (Citation du *Devoir*, 26 novembre 1943.)

Tout en tenant compte de ces constatations qui ferment la porte à une vaste immigration, on est en droit d'affirmer que les richesses du Canada peuvent donner facilement l'aisance à tous ses habitants actuels et assurer le développement et la prospérité des familles nombreuses.

4. Qu'il n'en ait pas été ainsi jusqu'ici, qu'au contraire les biens, concentrés entre les mains de quelques-uns, aient fait défaut à la multitude, exposée par là à la misère et même, à cause de son état d'infériorité économique, au mépris de ses droits, c'est un fait incontestable et dont notre pays, comme tant d'autres, a trop souffert.

L'Église, pour sa part, a vigoureusement dénoncé, par la voix de ses pontifes, en ces derniers temps, « la distribution des ressources de ce monde dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements » (*Quadragesimo anno*).

Les évêques du Canada ont fait écho à ces paroles, et à bon droit. Ces vastes ressources, en effet, que possède notre pays, comment sont-elles réparties ? Voici quelques faits qui nous permettront de juger.

a) D'après le recensement de 1931, 11,000 personnes retiraient à elles seules plus que 400,000 autres.

b) En 1929, le salaire moyen dans les manufactures était de \$1,042; en 1933, \$777; en 1937, \$965; en 1938, \$956. (*Annuaire du Canada*, 1942.) Qu'on se rappelle l'enquête Stevens, l'enquête Turgeon sur l'industrie textile et le projet de loi présenté le 23 février 1939 par M. Maxime

Raymond, « conférant au secrétaire d'État un certain contrôle sur les compagnies qui distribuent de gros dividendes alors que leurs employés touchent des salaires injustes et insuffisants ». On trouvera le discours prononcé à cette occasion par le député de Beauharnois-Laprairie dans *Politique en ligne droite* (1944, 240 pages).

La guerre a amélioré cette situation. Mais pour combien de temps, et jusqu'à quel degré? S'il faut en croire le résultat d'une enquête faite à Montréal en 1943 par les dirigeants de la Ligue ouvrière catholique, soixante-huit pour cent des ouvriers n'y gagnaient pas un salaire suffisant. Celui-ci a été établi à \$32.00 par semaine. Le rapport Marsh a un chiffre moins élevé, mais il est basé sur une famille dont le nombre d'enfants serait de 3. D'après l'enquête de la L. O. C., le nombre moyen des enfants dans les foyers ouvriers de Montréal et des autres centres industriels de la province est de 4.5.

Voici le tableau des salaires à Montréal:

4.4% des ouvriers ont un salaire de moins de \$20.00 par semaine.

30% ont un salaire de \$21.00 à \$25.00 par semaine.

20% ont un salaire de \$26.00 à \$30.00 par semaine.

13.2% ont un salaire de \$31.00 à \$35.00 par semaine.

Le Monde ouvrier (décembre 1943), à qui nous empruntons ces chiffres, contient aussi plusieurs autres détails intéressants révélés par l'enquête.

La situation des autres villes est-elle meilleure? Le député de Shefford protestait à la Chambre des Communes en février 1943 contre les salaires insuffisants payés dans plusieurs usines de Granby. Ces salaires varient de \$18.00 à \$20.00 par semaine. Et M. Leclerc ajoutait: « J'ai en mains des enveloppes de paye d'une employée d'une industrie de Granby pour le dernier trimestre de 1941. Voici les salaires qu'elle a retirés chaque semaine: \$5.11, \$6.27, \$7.58, \$7.95, \$7.40, \$6.86, \$7.42, \$7.79, \$8.18.

« Et les salaires d'une autre personne ont été les suivants: \$5.68, \$8.00, \$9.23, \$9.41, \$9.04, \$6.11, \$8.25, \$9.97, \$8.25, \$8.48, \$6.80. Un troisième recevait le salaire fabuleux de \$4.35 et \$6.55.

« Les salaires que je viens de mentionner se payent dans certaines industries qui ont été amenées récemment dans ma ville, lorsque mes concitoyens ont souscrit pour bâtir ces usines et que la ville elle-même a fait beaucoup de travaux gratuitement pour ces constructions. Belle récompense, n'est-ce pas, aux citoyens de Granby pour l'aide donnée si généreusement. Ces industries ont peut-être augmenté les salaires de quelques sous par jour depuis ce temps-là. Mais cette catégorie d'employeurs dont les idées datent du XVIII^e siècle, qui considèrent leurs employés comme des esclaves et qui, maîtres dans leurs industries, exploitent les employés sans souci de leur bien social, mérite toute notre réprobation. » (*Débats de la Chambre des Communes*, compte rendu officiel, 10 février 1943, p. 339.)

c) Les cultivateurs ne jouissent pas d'une meilleure situation. Leur état économique déplorable est constaté par tous. Ils ne gagnent — si on veut calculer leur salaire sur une base horaire — que 25 à 30 sous l'heure (déclaration de M. Henri-C. Bois, gérant de la Coopérative Fédérée et vice-président de l'Union catholique des Cultivateurs). Cette situation a contribué largement au vaste exode vers les villes. En 1891, sur 1,000 citoyens canadiens qui gagnent leur vie, 512 sont agriculteurs; en 1911, le nombre est tombé à 389; en 1931, il n'est plus que de 340, et en 1941 de 297. Les chiffres de la province de Québec sont encore plus attristants: 1891, 513; 1911, 365; 1931, 274; et 1941, 256. Ces statistiques sont extraites de l'*Annuaire du Canada*, 1939, ch. XIX, section I, sauf celles de 1941, que l'on a dû calculer d'après les feuillets publiés par le Bureau fédéral de la Statistique.

Des provinces agricoles comme la Saskatchewan ont eu un tiers de leur population sous le secours direct en 1933-1934, et en 1937. Bien qu'ils constituent un tiers de la population de tout le Canada, les agriculteurs n'auraient reçu de 1930 à 1940 qu'un dixième des revenus du pays.

d) En 1933, le Canada comptait 646,000 chômeurs, ce qui représentait 1,300,000 personnes soutenues par les allocations de chômage. En 1939, il y en avait encore environ un million. A Montréal seulement, ils étaient au nombre de 190,000 en 1935.

Et voici que, la guerre paraissant tirer à sa fin, nous sommes de nouveau menacés de ce fléau. Le directeur du *Progrès du Saguenay* écrivait dans le numéro du 16 décembre: « Un problème vital se posera bientôt dans notre région: celui de trouver du travail pour toute la main-d'œuvre disponible. La situation est déjà passablement inquiétante.

« Si le mouvement actuel continue, — et il va en s'accroissant, — les autorités compétentes prévoient que le nombre des chômeurs pourra atteindre ou même dépasser le millier cet hiver. »

En novembre dernier, 194,431 demandes d'emplois ont été enregistrées à Ottawa, à la Commission d'Assurance-Chômage.

e) L'enquête de la J. O. C. (1942) sur la fréquentation scolaire a établi que la grande cause de l'abandon prématuré de l'école par les jeunes (77% des élèves ne dépasseraient pas la septième année de l'enseignement primaire, d'après les statistiques officielles) est la pauvreté des parents. Et ce n'est là qu'une des conséquences de l'état d'indigence de la masse. Il y en aurait plusieurs autres à signaler, dont la santé précaire d'une bonne partie de la jeunesse qu'ont révélée les examens militaires. (*Le problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*, E. S. P., n° 351.)

5. *Cette situation injuste ne peut plus durer. Qu'on le veuille ou non, une évolution vers la répartition normale des richesses et une vie plus humaine pour la multitude s'accomplit peu à peu. La société de demain ne ressemblera sûrement pas à celle d'hier.*

Pie XI nous en avertit à plusieurs reprises dans *Quadragesimo anno* : « Il importe d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde. » Et quelques lignes plus loin : « Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers. » Sans cela, continue le Souverain Pontife, « on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires ». S. Ém. le cardinal Villeneuve reprenait la même pensée lorsqu'il disait : « Notre siècle sera plus social ou il sera révolutionnaire. »

Il a fallu la guerre pour ouvrir les yeux des plus aveugles. Quelques-uns se rencontrent encore, il est vrai, parmi les biens nantis, qui espèrent revenir à l'état de choses que caractérisaient les secours directs, mais la majorité semble avoir compris la nécessité d'une meilleure répartition des richesses et par conséquent d'une politique plus humaine, plus au service de l'homme.

Ils sentent d'ailleurs que, le voulant ou ne le voulant pas, ce changement se fera. Ils ont le choix entre une opposition qui amènera fatalement la révolution ou une collaboration qui permettra un rajustement dans l'ordre et la paix. La charte de l'Atlantique mentionne expressément la disparition de la misère parmi les conquêtes que devra nous valoir la guerre. Et tous les groupes impor-

tants qui ont étudié les fondements d'une paix stable et d'un ordre meilleur indiquent, à la suite de Pie XII, comme condition essentielle, ce relèvement du prolétariat auquel l'Église s'est toujours intéressée.

6. *L'ordre nouveau devra-t-il comporter la disparition de l'entreprise privée et du régime démocratique ? Nous croyons, pour notre part, qu'il suffira de leur faire subir de sérieuses réformes. Dans une démocratie assainie, et sous un régime économique expurgé de ses mauvais éléments, l'homme, nous en sommes convaincus, peut vivre une vie heureuse, conforme à sa haute destinée.*

Nous avons signalé dans notre brève introduction l'étude sérieuse que notre équipe avait faite de ce sujet. C'était, à vrai dire, le nœud de la question. Il en est chez nous qui n'acceptent ni la démocratie ni, encore moins, l'entreprise privée ou capitaliste. Ce pourrait être pour plusieurs une question de mots. Si on définit et juge une chose par ses abus, rien d'étonnant qu'on la rejette. Mais le procédé est injuste et dangereux. Et quand on veut remplacer le système aboli, on peut se trouver dans une position des plus embarrassantes, pire même que celle dont on s'est évadé. C'est l'histoire des grenouilles du bon La Fontaine qui demandaient un nouveau roi.

Parce que la démocratie est tombée en maints pays aux mains d'hommes cupides ou incompetents qui l'ont avilie, est-ce une raison pour la condamner ? Une dictature nous donnerait-elle un meilleur gouvernement ? De même pour l'entreprise capitaliste. Des critiques ne font aucune distinction entre ses éléments essentiels et les tares qui la vicient actuellement. Il est facile alors de passer jugement. Et de se tourner vers le capitalisme d'État ou le socialisme. Nous avons voulu éviter cet écueil. Cet article marque simplement nos positions. Ceux qui suivent indiqueront les principaux arguments sur lesquels nous nous appuyons.

II. — Cet ordre devra être basé sur le respect de la personne humaine

7. La saine démocratie repose sur le respect de la dignité humaine, sur les droits inaliénables que tout homme a reçus de son Créateur. Elle doit donc tendre de tous ses efforts vers le bien commun, assurer à chacun l'exercice de ses libertés légitimes et la faculté de jouir des biens qui lui sont dus.

Ce que signifie au juste la démocratie, plusieurs l'ignorent. Nous ne saurions trop leur recommander le cours magistral du R. P. Delos, O. P., à la Semaine sociale de Saint-Jean. Il éclairera les esprits et chassera bien des nuées. Tout le volume de la Semaine, d'ailleurs, où les applications pratiques sont nombreuses, est à lire. Car connaître théoriquement le régime démocratique ne suffit pas si on veut en profiter pleinement.

Définissons-le: « une société fondée sur les droits et la dignité que l'homme tient de Dieu et lui valant un ordre positif de libertés et de responsabilités civiques ». Servante du bien commun, protectrice des droits de chaque citoyen, la démocratie ne pourra remplir son rôle et atteindre son but que dans des conditions bien déterminées. L'étude de ces conditions s'impose donc. Elle est à la base même des réformes qui assureront à tous l'existence libre et raisonnable à laquelle ils ont droit.

De cette existence les encycliques ont souvent parlé. *Quadragesimo anno* veut que tout ouvrier puisse jouir d'« un patrimoine qui, sagement administré, lui permettra de faire face à ses charges de famille, d'être armé contre les surprises du sort et de pourvoir, avant sa mort, aux besoins de ceux qu'il laissera après lui ». Dans un discours récent adressé aux travailleurs italiens, S. S. Pie XII ramène à quatre les éléments nécessaires à cette existence:

le salaire qui assure l'existence de la famille et permette aux parents de remplir leur devoir naturel d'élever leurs enfants, de les nourrir et vêtir sagement;

une habitation digne de personnes humaines;

la possibilité de donner aux enfants une instruction suffisante et une éducation convenable;

la possibilité de constituer des réserves pour les temps de gêne, de maladie et de vieillesse.

Il y a là les grandes lignes d'un programme de « sécurité sociale » qui pourrait être développé et appliqué au Canada, en particulier à la province de Québec. Les nôtres, non des étrangers, devraient l'élaborer.

Car il faudrait tenir compte de nos traditions et de nos mœurs. C'est ce qu'ont fait les évêques anglais dans leur pays. Leur plan s'adapte à ses exigences. Ils veulent pour chacun « un salaire vital, capable d'assurer un modeste bien-être et de rendre l'épargne possible ». Ils envisagent une famille de trois ou quatre enfants. La mère ne devrait pas être obligée de travailler pour obtenir ce salaire. Si l'industrie est incapable de le payer, « la différence devait être comblée soit par une caisse de compensation des salaires, soit, à son défaut, par l'État ». De saines habitations remplaceront les taudis. Il importe que « personne ne soit obligé de coucher dans le boudoir et qu'il y ait une chambre de bain par famille » (Œuvre des Tracts, n° 278). Voilà du réalisme de bon aloi.

La J. O. C. canadienne, dont on connaît la haute inspiration et l'esprit pratique, a publié en septembre 1943 un plan d'après-guerre bien équilibré. En voici les cinq points:

1° Un plan de travail pour tous, c'est-à-dire plus de chômage;

2° La femme au foyer, l'homme à l'usine;

3° Le travail donné à l'homme de préférence à la femme;

4° Démolition des taudis et construction de logements sains et confortables;

5° Une politique familiale qui permettra aux jeunes de préparer leur avenir;

6° Orientation professionnelle pour tous dès l'école;

7° Réhabilitation des soldats.

(*La Jeunesse ouvrière* a exposé ce plan en détail dans son supplément de septembre 1943. On le trouvera aussi dans de nombreux articles de journaux parus à cette époque.)

8. *Au premier rang de ces droits, se place celui de fonder et de faire vivre un foyer. La famille est la pierre angulaire de la société. Une démocratie qui ne la protège pas est indigne de ce nom. Ses chefs sont tenus de favoriser avant tout autre ce groupement vital. Toute leur politique doit être animée par cette idée, orientée dans cette voie. Les circonstances dans lesquelles notre peuple se trouve placé rendent cette obligation particulièrement impérieuse pour ses dirigeants. Il faut que le père de famille sobre et honnête, qui remplit consciencieusement les devoirs de son emploi, trouve dans son travail, grâce à une juste organisation sociale, les ressources suffisantes pour faire vivre et élever sa famille. Il importe que les impôts, les charges, les allocations, les pensions soient établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille. (B)*

Cet article est un des plus longs et des plus importants. Nous ne nous y attarderons pas trop cependant. Outre qu'on trouvera en appendice la note substantielle qui l'accompagnait et qui contient tout un programme, l'unanimité semble s'être faite presque entièrement dans notre province sur ce point. Au moins, en principe. Nos chefs spirituels, à force d'y insister, ont fini par faire reconnaître la nécessité de centrer tous nos efforts sur la famille. Même les vieilles formations politiques, stimu-

lées par les nouvelles, le proclament. Mais la mise en pratique est lente. Et la guerre est venue paralyser de louables initiatives, enlever même une partie du terrain gagné. Plus que jamais la femme déserte le foyer. Elle s'empresse à l'usine. Les enfants sont négligés. On les voit courir les rues. Il n'y a d'ailleurs plus de place pour eux à la maison, dès qu'ils sont nombreux. On construit pour les familles... sans enfants.

Une vive réaction s'impose. Toutes nos associations catholiques doivent se liguer et constituer le front familial. S'il le faut, qu'on fonde un nouveau et puissant groupement destiné uniquement à cette fin, comme il en existe dans plusieurs pays, ou encore qu'on établisse un Conseil supérieur du Bien-Être des Familles, tel que suggéré par le R. P. Gonzalve Poulin, O. F. M., dans *Relations* de janvier 1944. Il serait opportun d'adopter au moins un programme canadien-français de revendications familiales. On pourrait s'inspirer de celui de la Fédération nationale catholique française et des articles du Code de Malines. De même, le code des Droits de l'enfant rédigé par l'excellent Institut familial de Montréal fournira d'utiles suggestions.

Ce programme sagement mûri devrait rallier tous les nôtres. Une de nos faiblesses, actuellement, ce sont nos divergences d'opinion. Prenons, par exemple, la question des allocations familiales. Si la plupart admettent leur opportunité, on diffère de vues quant à leur fonctionnement. Ne pourrait-on pas s'entendre sur quelques points essentiels? Puisque c'est la société tout entière qui bénéficie des familles nombreuses, que non seulement les salariés mais aussi les cultivateurs ont droit à ces allocations, que leur prestation enfin ne devrait constituer aucun danger pour les traditions de notre province, il me semble que l'accord serait possible sur les trois propositions suivantes, émanées du dernier congrès général de l'U. C. C.:

1° Le financement des allocations familiales relèvera du gouvernement fédéral (tout le Canada, quel que soit le nombre d'enfants dans telle ou telle région, y contribuera comme il en profitera);

2° Leur administration sera laissée aux gouvernements provinciaux, suivant le plan des pensions de vieillesse tel qu'il fonctionne actuellement dans le Québec (aucune intrusion, par conséquent, des fonctionnaires fédéraux dans nos foyers et nos institutions);

3° Ces allocations devront être distribuées de telle façon qu'on préserve les vertus qui font la force des vraies familles canadiennes: esprit de travail, économie et prévoyance.

Le programme adopté, il faudrait entreprendre une campagne de grande envergure pour le faire passer dans la réalité, pour amener, par exemple, les gouvernants à pratiquer sans délai une véritable politique familiale, pour engager tous les partis à s'y rallier, qu'ils soient dans l'opposition ou au pouvoir.

Comme je lisais ces notes à un ami, il me fit cette remarque:

— Vous oubliez le principal.

— Que voulez-vous dire ?

— Mais oui, les devoirs des parents eux-mêmes. Le devoir du père et de la mère d'établir une famille stable, forte, chrétienne; de donner à leurs enfants l'exemple des vertus domestiques et de leur apprendre le rôle distinct ici-bas de l'homme et de la femme; le devoir de les préparer à recevoir dignement plus tard le sacrement de mariage, à fonder, à leur tour, un foyer où se perpétueront nos traditions religieuses et nationales. Combien de parents, hélas! oublient ces devoirs, de nos jours, même des parents catholiques, et se laissent entraîner par des obligations mondaines, voire par la pratique des œuvres, à d'autres tâches beaucoup moins importantes. C'est pour

cela surtout que nos foyers chancellent, que nos familles croulent.

Je ne saurais nier la justesse de ces remarques. Le rôle des parents à la maison n'entre pas cependant dans la déclaration des Semaines sociales qui vise plutôt l'ordre extérieur. Et c'est pour cela qu'il n'en est pas question ici. Mais je suis heureux que cette brève mention lui soit ainsi accordée en passant.

9. Et comme ce n'est pas à la ville mais sur la terre que la famille peut le mieux s'épanouir, grandir, servir, l'agriculture recevra une attention spéciale. Elle devra être organisée de façon que le cultivateur en tire facilement sa subsistance et celle de sa famille, qu'il puisse trouver pour ses produits des débouchés rémunérateurs. Il conviendra de promouvoir l'instruction rurale scolaire et post-scolaire et d'encourager l'esprit d'entraide et de charité en favorisant le développement de l'association professionnelle et de la coopération sous toutes ses formes. L'organisation d'amusements sains à la campagne s'avère aussi d'une absolue nécessité.

Voici un autre article de première importance. Il constitue, avec le précédent, l'arc-boutant, le contrefort qui devrait soutenir toute notre organisation sociale. La famille, la famille agricole surtout, est la principale force du Canada, du Canada français en particulier.

D'où la nécessité d'accorder à l'agriculture des soins spéciaux, de la rendre prospère, agréable à l'homme, chère aux familles. Nous savons qu'elle ne possède pas actuellement ces qualités dans notre pays. Aussi la classe agricole décroît-elle, comme l'attestent les chiffres cités plus haut, d'année en année, de façon vraiment alarmante.

La cause principale de cette décroissance, nous l'avons vu, est la difficulté que le cultivateur trouve à tirer sa subsistance de la terre. Une forte association profession-

nelle améliorera sa situation. L'Union catholique des Cultivateurs lui a déjà rendu des services appréciables. Groupant un plus grand nombre de membres, — elle n'en compte actuellement que 35,000 sur 150,000, — elle sera en état de faire davantage. Le jour où elle deviendra une vraie corporation, avec tous les pouvoirs qui lui sont inhérents, le salut de la classe agricole sera assuré. Coopératives et mutuelles, déjà en plein essor, connaîtront de plus amples développements.

L'État, sans intervenir indûment, ainsi que nous l'établirons plus loin, devra aussi apporter son aide. Enseignement, action des agronomes, irrigation et drainage, électrification rurale, ouverture de nouveaux marchés, encouragement à l'association professionnelle: telles sont les principales mesures que l'épiscopat demande de nos gouvernants dans sa lettre sur la restauration sociale.

L'éducation rurale joue ici un rôle important. Elle doit commencer dans la famille et se continuer par l'enseignement primaire, secondaire, supérieur. C'est que le premier facteur, en agriculture plus qu'ailleurs, n'est autre que le capital humain. « Formons des agriculteurs, écrivait l'ancien président de l'U. C. C., M. Albert Rioux, instruits, fiers, dévoués au bien commun, et tous les problèmes agricoles seront faciles à régler. »

La question du confort et des amusements à la campagne réclame aussi notre attention. Dans une conférence récente à la Chambre canadienne de Commerce, le Dr Archibald, directeur des services des Fermes expérimentales fédérales, déclarait que moins de vingt pour cent des maisons de ferme possédaient actuellement la lumière électrique; douze pour cent seulement, des « fournaises »; huit pour cent, des cabinets à l'eau; et sept pour cent, des baignoires.

On comprend que le premier ministre, M. Godbout, parlant récemment des « 150,000 femmes du Québec détournées de leurs occupations ordinaires, dont au moins

100,000 viennent de la campagne », ait dit: « Celles-ci sont définitivement perdues pour la terre à moins qu'on n'améliore le sort de l'agriculture de manière à leur donner un peu de ce confort qu'elles connaissent aujourd'hui. » (Cité par Louis Robillard, *le Devoir*, 1^{er} décembre 1943.)

Par ailleurs, pour garder les jeunes à la campagne, il faut pouvoir leur offrir de sains divertissements. C'est toute l'organisation des loisirs qui se pose. Elle revient, il nous semble, à l'association professionnelle qui, aidée par les autorités religieuses et civiles, devra voir à l'établissement de centres récréatifs et autres initiatives du même genre.

Terminons cet exposé par la conclusion d'un article de M. Henri-C. Bois, paru dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Montréal* (novembre 1943), sur les problèmes agricoles du Québec: « Amélioration des conditions de vie, maintien du pouvoir d'achat des masses, organisation plus étendue des cultivateurs, perfectionnement de la technique, main-d'œuvre familiale à conserver, voilà des problèmes que la guerre nous fait voir et que l'après-guerre devra résoudre si l'on veut voir prospérer et se maintenir en notre province cet élément de stabilité et de bon sens qu'est le cultivateur. »

Il y a lieu d'ajouter ici un mot de l'exploitation forestière, étroitement liée à la vie agricole. Le président de l'association des ingénieurs forestiers, M. Omer Lussier, faisait remarquer récemment que sur les 600,000 milles carrés que compte la province de Québec, y compris l'Ungava, 50,000 milles seulement sont propres à l'agriculture. La forêt embrasse une grande partie du reste. Elle peut être considérée comme la première de nos richesses naturelles. On ne saurait donc lui accorder trop d'attention. Elle a un rôle important à jouer dans la vie économique locale et régionale. Mais pour que ce rôle soit efficace, la forêt doit être exploitée en coordination

avec les autres ressources en vue d'assurer à la population sa stabilité économique et sociale.

Or, écrit M. Minville dans *l'Actualité économique* (novembre 1943), notre régime forestier actuel ne se prête pas à cette coordination. Elle exige sa refonte générale. Et voici le programme qu'il propose :

a) Regroupement des réserves forestières de façon à protéger les droits des entreprises intéressées, mais aussi à libérer les forêts nécessaires à la vie de la population d'une localité ou d'une région à l'autre. Ne l'oublions pas, bien que largement répandue sur toute l'étendue du territoire, la forêt est néanmoins une ressource locale dont l'exploitation doit être organisée en fonction des besoins locaux.

b) Organisation de l'exploitation forestière non pas sur elle-même, mais en coordination avec les autres ressources locales : terre et pêche. Et cela afin d'assurer une occupation régulière, douze mois sur douze, à la population.

c) Exploitation sur une base permanente d'une localité et d'une région à l'autre. Il importe que la forêt s'intègre dans l'économie locale et régionale comme une source permanente de travail et de revenus.

d) Enfin, substitution, partout où la chose est possible, au chantier comme nous l'avons connu jusqu'ici, de l'exploitation artisanale ou coopérative.

10. *Notre pays ne manque pas d'espace où les fils de cultivateurs puissent s'établir le temps venu. Mais il leur faut être aidés. Ils ne peuvent défricher seuls les terres nouvelles, fonder un foyer. L'État est tenu de leur apporter un concours efficace, de coloniser par les moyens les plus modernes les régions aptes à devenir des paroisses prospères.*

Ce rôle de l'État dans l'entreprise colonisatrice est admis par tous. C'est un de ses premiers devoirs. Sur les

moyens qu'il doit employer, les avis peuvent différer, sinon pour les grandes lignes, du moins quant aux détails. Voici le programme contenu dans une note rédigée par un de nos membres: « C'est à l'État qu'il appartient de grouper les colons dans des régions propres à devenir des paroisses prospères; à cette fin l'État doit analyser et faire connaître la nature des sols, construire au préalable des routes, entreprendre lui-même les travaux de premier défrichement, bâtir de toute pièce église, école, dispensaire, maisons d'accueil, fournir les matériaux de construction, les animaux de ferme et tous les outils indispensables à un convenable bien-être, mettre à la disposition des colons, des coopératives appropriées, les instruments aratoires trop dispendieux, les marchandises essentielles ainsi que les moyens d'écouler les produits à des prix raisonnables. »

Au Congrès des chefs de district de la colonisation tenu à Québec, les 22 et 23 décembre 1943, le gouvernement a annoncé qu'il allait adopter un plan nouveau, empruntant aux anciens ce qu'ils avaient de meilleur et visant à la transformation progressive et rapide du colon en cultivateur. Les congressistes se sont mis d'accord sur les trois points suivants:

1° Le nouveau plan devra être d'abord sur une base familiale;

2° L'aide accordée le sera à titre de prime au travail, sauf pour la première année d'établissement, où on reconnaît la nécessité d'allocations de subsistance;

3° Pour les années suivantes, on y ajoutera des primes à la production soit animale, soit végétale, sur toutes les choses essentielles à la vie, en vue de l'économie familiale, sur laquelle le colon doit baser son établissement s'il veut atteindre au succès.

L'Église apportera aussi son concours. Serait-ce trop hardi d'assimiler la colonisation à une œuvre missionnaire ?

« Beaucoup de membres du clergé et des communautés religieuses, remarque la même note, qui se destinent au généreux labeur de la propagande de la foi devraient fonder et soutenir dans notre pays des chrétientés dignes de l'action civilisatrice qui illustra autrefois les moines d'Occident. Nos paroisses neuves deviendraient ainsi un ferment de générosité et de foi robuste au sein d'une société que l'industrie et le néo-paganisme des mœurs démoralisent et anémient. »

11. *Les petites industries à la campagne doivent être aussi favorisées. Elles contribuent à améliorer le sort du cultivateur, à le retenir sur sa terre et à opérer la décentralisation souhaitable des grandes villes. En les suscitant ou en les encourageant, on devra évidemment tenir compte des ressources des diverses régions. Ces heureux résultats cependant ne sauraient être obtenus sans une politique efficace d'électrification rurale.*

Déjà de louables initiatives ont eu lieu dans le domaine de la petite industrie. Elles furent précédées d'études qui indiquèrent quel parti on pouvait tirer de chaque milieu : de ses ressources naturelles, de ses facilités de communication, du goût et de l'aptitude de ses habitants. On lira avec profit sur ce sujet une intéressante étude de M. Paul Gouin dans son livre *Servir*.

La question de l'électrification rurale ne se discute plus. La prospérité et le confort de notre classe agricole sont liés à une telle mesure. Dans son mémoire à la Commission de l'Électricité de la province de Québec, en 1933, et dans de nombreux articles et conférences, le courageux défenseur du peuple contre les trusts, le docteur Philippe Hamel, a surabondamment prouvé ce fait.

Comment établir cette électrification ? La création de coopératives locales d'achat et de distribution du courant y contribuera, disent les experts, plus rapidement que

toute autre mesure. Voici l'opinion de M. Albert Rioux dans sa thèse: *L'électrification rurale du Québec* :

« A notre avis, le gouvernement doit se borner à la génération de l'énergie qui sera vendue au prix de revient aux coopératives et aux municipalités. Pourquoi? En vertu du principe général que l'État ne doit pas se charger de besognes que des sociétés locales peuvent accomplir mieux que lui. Les coopératives et les municipalités sont plus près de leurs membres et peuvent traiter plus facilement avec les usagers du courant.

« On dira que ces organismes n'ont pas la compétence nécessaire pour distribuer l'énergie électrique. Le Dr W. Borgquist, chef de la Direction royale des Pouvoirs Hydrauliques de Suède, répondait à cette objection à la Troisième Conférence mondiale de l'Énergie, tenue à Washington en 1936...

« Le succès des entreprises électriques municipalisées, dans tous les pays du monde, prouve l'excellence de cette formule. Au Canada et aux États-Unis on trouve les tarifs les plus bas et les plus fortes consommations par abonné dans les villes qui ont adopté la municipalisation de l'électricité;

« Nous ne citerons que trois exemples bien connus:

	<i>Consommation annuelle par année</i>	<i>Prix net du kwh</i>
Fort-William	5,424 kwh (1939)	6/10 de sou
Winnipeg	4,616 kwh (1935)	8/10 de sou
Ottawa	4,368 kwh (1939)	8/10 de sou

« L'Hydro-Électrique d'Ontario est une association de municipalités qui assument elles-mêmes la distribution de l'électricité à leurs contribuables.

« Notre province aurait l'avantage de bénéficier de l'expérience de l'« Hydro » et des progrès techniques réa-

lisés depuis vingt ans dans la production et la distribution de l'électricité.

« En étatisant la Beauharnois aux conditions que nous avons indiquées, la province peut fournir l'énergie électrique à toutes les villes qui sont situées dans le rayon de transmission de cette centrale à des taux qui peuvent rivaliser avec ceux de l'*Hydro* ou de la *Tennessee Valley Authority*.

« Dans la province de Québec, nous croyons que seules certaines villes ayant une population dépassant 10,000 âmes devraient municipaliser. Les petites villes et les villages devraient faire partie des coopératives régionales. »

12. Mais c'est l'industrie des villes, des grands centres qui attire surtout notre attention. Elle pose le problème de plus en plus aigu des relations entre le capital et le travail et même du régime économique-social sous lequel nous sommes appelés à vivre.

Un de nos amis n'a pas prisé cet article. Il ne peut admettre l'affirmation que les relations entre le capital et le travail sont chez nous de plus en plus aiguës. Elles l'étaient davantage, à son avis, dans la dernière moitié du siècle précédent. Notre affirmation s'appuie cependant sur les faits. Au point de vue matériel, que se passait-il avant la guerre? (Car la période actuelle n'est ni normale ni permanente.) Jamais le contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents, si énergiquement dénoncé par Pie XI, ne fut aussi flagrant. Les statistiques du chômage le prouvent abondamment. Au point de vue moral, la tension entre les patrons et les employés, la haine et la lutte des classes furent-elles jamais aussi vives? Le nombre des grèves déclenchées en ces dernières années pourrait l'établir. D'où les progrès qu'ont accomplis au Canada le socialisme et le communisme.

13. *Que ces relations doivent subir un profond changement, il n'y a que les esprits aveugles pour le nier. Elles comportent une situation trop injuste pour la majorité des hommes, trop contraire aux enseignements de la morale et aux données d'une saine économie, trop nuisible à l'harmonie des classes et au bien de la société.*

Ces remarques ne sont que la conclusion des faits que nous venons de rapporter. Qu'on lise attentivement les déclarations de S. Ém. le cardinal Villeneuve et de S. Exc. Mgr Desranleau, à la Semaine sociale de Sherbrooke en 1938, ou encore la Lettre pastorale collective de l'épiscopat de la province de Québec en 1941, et toutes les hésitations de bonne foi tomberont.

Une seule citation suffira. Elle est extraite de la déclaration du cardinal archevêque de Québec, mentionnée plus haut: « Cette société est présentement mal bâtie. Elle penche beaucoup du côté de la révolution et de la ruine. La raison en est que les étages, je veux dire les diverses classes sociales, ne sont pas proportionnés; et que ceux qui sont en haut sont trop pesants. Ils portent trop d'or pour l'armature générale et en dessous le peuple ne peut plus tenir.

« Qu'on ne me taxe point, comme on le fait parfois, d'exaspérer l'opinion et de favoriser le désordre, en constatant ce fait à peu près universel.

« Le Souverain Pontife n'a pas cru devoir le dissimuler. Il l'a dit, il l'a écrit, et de la façon la plus solennelle pour en avertir à la fois les chefs d'État et tous les ordres de la société. Et après lui, tous les évêques, la voix de l'Église entière l'a répété dans les deux hémisphères. » (*Pour un ordre nouveau*, E. S. P., n° 297.)

Combien donc, pour le dire en passant, les communistes ont tort, au Canada comme ailleurs, de crier sur les toits qu'ils sont le seul groupe à dénoncer la situation

actuelle et à s'efforcer d'y remédier. La vérité, c'est que leurs remèdes, loin de guérir la société, aggraveraient son mal. Ceux de l'Église, moins violents mais sûrs, redonneront au malade la santé et la paix. Aux catholiques de le comprendre et de les appliquer.

14. Il ne s'agit pas de porter atteinte à la propriété privée. Elle s'appuie sur le droit naturel. Elle est conforme aux instincts et aux besoins de l'homme. Il faut donc la sauvegarder et même en faciliter l'accession aux petites gens au moyen d'un dégrèvement d'impôts et par tout autre mode approprié. Le profit non plus n'est pas à rejeter en soi, ni la libre concurrence.

Les principes émis ici n'ont pas besoin d'être prouvés. Tous les catholiques admettent le droit de propriété, la légitimité d'un juste profit et d'une saine concurrence.

Cela est si vrai que ceux qui veulent faire disparaître la propriété privée s'efforcent de cacher leur dessein lorsqu'ils réclament l'appui des nôtres. Il ne s'agirait que de mesures dirigées contre les abus et concernant seulement les monopoles.

Pie XI, à l'instar de Léon XIII, insiste sur le droit de propriété. Il nie fermement que son mauvais usage entraîne sa déchéance. Ce droit persiste malgré les abus qu'on en peut faire, et les autorités sont tenues, tout en s'opposant à ces abus, de le protéger. Les catholiques doivent être fermes sur ce principe. Il est à la base de l'organisation sociale chrétienne. Qu'on revoie, si c'est nécessaire, la thèse traditionnelle dans quelque bon auteur de philosophie.

Mais ce droit comporte des devoirs. La propriété a un double aspect, individuel et social. Tous les hommes, même les moins fortunés, devraient pouvoir en profiter. Et si la cupidité de quelques-uns frustre le grand nombre de ce privilège, si l'intérêt privé nuit au bien commun,

l'État doit intervenir et, par de sages mesures, rétablir l'équilibre.

Loin donc de détruire, d'entraver, de restreindre la propriété privée, il faut au contraire la protéger, la faciliter, l'étendre. L'Église considère l'accession à la propriété comme le grand moyen de relever le prolétariat et d'empêcher le triomphe des forces révolutionnaires. Pie XII le rappelait encore, en termes non équivoques, dans son discours du 13 juin 1943, aux travailleurs italiens: « Donc, ne pas détruire, mais édifier et consolider; ne pas abolir la propriété privée, fondement de la stabilité de la famille, mais en promouvoir la diffusion comme fruit du labeur conscient de tout ouvrier ou ouvrière: de la sorte disparaîtront progressivement ces masses populaires agitées et provocantes qui, soit par l'effet d'un sombre désespoir, soit sous l'impulsion d'instincts aveugles, se laissent emporter à tout vent de doctrines illusoire, ou entraîner par les habiles manœuvres de meneurs dégagés de toute morale. » (E. S. P., n° 359.)

15. *Mais tout cela doit être maintenu dans de justes bornes, réglé par les exigences du bien commun, animé d'un esprit chrétien.*

Cet article nous amène à la troisième partie de la déclaration, aux réformes qui s'imposent, à la nouvelle structure de la société.

III. — Comment cet ordre meilleur se réalisera

16. C'est pourquoi le capitalisme moderne, avec sa concurrence effrénée, sa surcapitalisation, sa puissance dominatrice sur le travail et la politique, ne peut plus subsister. La plus haute autorité morale au monde l'a formellement condamné. Aucun peuple ne saurait, sans s'exposer aux pires désastres, tenter de prolonger ce désordre.

Le capitalisme moderne n'a pas bonne presse actuellement. Et à juste titre. Fils du libéralisme économique, il en porte les tares et les fautes. Il est le grand responsable des graves désordres dont souffre la société, de la misère des masses, de toutes les conséquences sociales qui s'ensuivent. Sa caractéristique, c'est le mépris de la personne humaine, l'exploitation du grand nombre au profit de quelques-uns, l'ambition de dominer à la fois le monde économique et le monde politique, la subordination de toute justice, de toute morale à l'acquisition de cette double maîtrise.

Aussi Pie XI l'a-t-il condamné en des termes d'une rare vigueur: non seulement, affirme-t-il, le capitalisme tient des multitudes dans l'indigence, mais il leur rend extrêmement difficile « l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel ».

Ce régime a trop duré. Si les autorités responsables ne voient pas elles-mêmes à son changement, la révolution l'emportera. Bien significatif est l'aveu du président de la Chambre de Commerce des États-Unis, M. Eric A. Johnston. Pour lui l'évolution est déjà un fait accompli: « Il faut fermer volontairement les yeux pour ne pas s'apercevoir que le capitalisme vieux genre, d'une époque primitive de libre chasse, est à jamais disparu. Le capitalisme qui tirait sa prospérité des faibles salaires et des profits maximums pour un chiffre d'affaires minimum, qui rejetait les contrats collectifs et combattait l'oppor-

tune intervention de l'État pour régler le système de concurrence, ce capitalisme n'est plus qu'un souvenir du passé. » (Cité par *America*, 28 août 1943.)

17. *Mais ramenée à ses éléments essentiels, — l'appropriation privée des moyens de production et l'entraide du capital et du travail, — contenue par l'action ferme et vigilante de l'État, intégrée dans une forte organisation professionnelle ou corporative, et surtout animée d'un esprit nouveau, l'entreprise capitaliste est acceptable. Par quoi d'ailleurs la remplacerions-nous ? Pas assurément par le socialisme, sous quelque forme qu'il se présente. Il est bon cependant de noter avec l'encyclique *Quadragesimo anno* que, sans rejeter le contrat de salariat, on gagnera à le tempérer par des éléments empruntés au contrat de société. Ainsi ouvriers et employés pourront être appelés à participer à la propriété de l'entreprise, à sa gestion, voire à ses bénéfices.*

Nous sommes ici, peut-on dire, au point crucial de la déclaration. Il s'agissait d'indiquer le régime qui favoriserait le mieux cet ordre meilleur vers lequel chacun aspire. Ordre basé sur le respect de la personne humaine et qu'animeront la justice et la charité. Nous l'avons déjà fait remarquer : cette option constitua le gros travail de notre équipe. Une parole de Pie XI sur le régime capitaliste nous avait frappés : « Ce régime, Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice ; il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. Et de fait, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise. »

Il nous parut sage d'étudier les éléments constitutifs de l'entreprise capitaliste. En quoi consiste-t-elle essentiellement ? Les professeurs de l'École Normale Sociale de Paris, dans leur commentaire de *Quadragesimo anno*,

s'expriment ainsi: « En soi tout système capitaliste comporte les facteurs suivants:

« a) l'activité économique privée, stimulée puissamment et presque exclusivement par l'intérêt personnel, se déploie librement dans la production d'abord, puis l'écoulement, par l'échange des produits mis sur le marché;

« b) la production s'effectue par le concours de deux groupes de coproducteurs: le capital qui apporte les éléments de production (matières premières, machines, argent, crédit, etc.); — le travail (manuel et intellectuel) n'apportant que sa force, son savoir et son activité. »

Cette analyse nous sembla juste. Revenant sur ce sujet quelques pages plus loin, les auteurs présentent sous une autre forme, qui la fait mieux comprendre, la structure du capitalisme: « Deux groupes en présence: celui des détenteurs du capital, celui des porteurs de force-travail; le premier ayant l'initiative économique et engageant à son service le second contre rémunération. »

Et ils ajoutent: « Dans ce concours de deux éléments, Capital et Travail, nécessaires l'un à l'autre, il n'y a rien de contraire à la justice. Pas davantage à ce que chacun des deux groupes cherche son intérêt propre. »

Sans doute il ne s'agit pas ici de ce qui se fait en pratique, de la façon inhumaine dont le capital impose ses conditions au travail. Nous cherchons simplement à saisir, à comprendre le capitalisme, non pas tel qu'il se présente à notre époque avec ses tares et ses abus, mais tel qu'il est en soi, essentiellement, et tel qu'il pourrait être aussi, en fait, s'il était contenu et contrôlé par des forces effectives.

Une étude subséquente devait nous prouver que ces forces existent. Avant cependant d'examiner leur action conjuguée et ses résultats, nous nous sommes demandé quel autre régime pourrait remplacer le système de l'entreprise privée. Un seul nous parut avoir quelque chance d'être adopté: le socialisme.

On trouve différentes définitions du socialisme. L'archevêque de Toronto, S. Exc. Mgr McGuigan, faisait remarquer récemment qu'on mettait sous ce mot tantôt des choses que l'Église condamne et tantôt d'autres qu'elle approuve.

Ainsi il en est qui appellent socialisme tout acte par lequel l'État assume quelque entreprise qui ne relève pas nécessairement de sa juridiction. Je lisais dernièrement sous la plume d'un excellent journaliste que tel projet était d'inspiration socialiste parce qu'il plaçait un service d'utilité publique entre les mains des autorités. C'est un abus des mots.

Comme nous écrivons pour des catholiques et que chez nous, à l'heure actuelle, on discute précisément si ceux-ci peuvent adhérer à un parti qui favorise le socialisme, c'est à l'encyclique *Quadragesimo anno* que nous allons demander en quoi consiste le socialisme, tel que l'Église le réprouve, le socialisme marxiste ou révolutionnaire.

Pie XI y discerne trois éléments: la suppression de la propriété privée, la lutte des classes, la conception matérialiste de l'homme et de la société. Il ajoute que, de nos jours, les deux premiers éléments se sont considérablement atténués: « Ce n'est plus la propriété privée même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée »; quant à la lutte des classes, elle se réduit bien souvent à « une légitime discussion d'intérêts ». Le troisième élément, cependant, demeure plus actif que jamais: « Le socialisme, ignorant complètement cette sublime fin de l'homme et de la société, ou n'en tenant aucun compte, suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être. »

Et cette fausse conception est suffisante pour rendre le socialisme condamnable. « Il repose sur une théorie de la société qui lui est propre et qui est inconciliable avec le christianisme authentique. Socialisme religieux, socia-

lisme chrétien, sont des contradictions: personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste. »

On admettra l'importance de ce jugement. Il ne suffit donc pas, d'après la doctrine catholique, pour échapper au socialisme qu'elle condamne, de reconnaître quelque propriété privée et d'éviter la lutte des classes. Il faut en outre tenir compte de la fin sublime de l'homme et se garder de considérer la société comme constituée en vue du seul bien-être.

Quant à un socialisme purement économique, qui ne verserait pas dans le matérialisme, et ne chercherait qu'à socialiser les moyens de production, on doit aussi le rejeter. Voici les principales raisons qu'en donne le P. De-
laye dans ses *Éléments de Morale sociale* :

1° Il serait très dangereux pour la liberté et la dignité des travailleurs, livrés à l'arbitraire de grandes et tyranniques administrations;

2° Le pouvoir politique finirait par contrôler tout cet ensemble. Ce serait le totalitarisme;

3° Les vertus de prévoyance, de responsabilité, de souci du bien familial disparaîtraient, tous les producteurs étant devenus des fonctionnaires;

4° Comment d'ailleurs cette énorme machine fixant les tâches, le plan de production, les prix, pourrait-elle donner un bon rendement ?

Ajoutons un jugement où entrent les préoccupations nationales: « Capitalisme et socialisme d'État, écrit M. Esdras Minville, procèdent de la même conception matérialiste de la vie économique et sociale que le capitalisme dictateur, le nazisme et le communisme lui-même, et ils ouvrent directement la porte sur une forme ou sur une autre de dictature. Les soulagements matériels qu'ils apportent à certaines classes de déshérités sont payés de la destruction graduelle ou violente des libertés essentielles de la personne humaine. Et, circonstance aggravante, une fois engagés dans cette voie, il

n'y a plus de retour possible: il faut aller jusqu'au bout, tâter du régime complet, car la complexité de l'organisme économique-social est aujourd'hui telle que, pour assurer l'efficacité de son action dans un domaine donné, l'État est forcé de multiplier les contrôles, d'étendre constamment sa domination. Quelle qu'en soit la forme, le socialisme reste le même: inacceptable et du point de vue chrétien et du point de vue humain. Du point de vue national, il signifierait pour nous la perte de nos prérogatives les plus hautes — car par définition il ignore les valeurs culturelles comme il ignore et au besoin combat les valeurs morales et spirituelles. Il lui faut le nivellement: tout le monde au biberon de l'État, et encore un biberon standardisé! De plus, au Canada, l'État capitaliste et socialiste serait par la force des choses l'État fédéral. On sait de reste ce qu'à notre point de vue cela signifie: la sujétion à une majorité de foi, de culture, d'esprit différents des nôtres. » (*Invitation à l'étude*, p. 141.)

Il nous faut donc tenir à l'initiative privée, à l'entreprise capitaliste, mais ordonnée, contenue, contrôlée. Trois forces y concourront: l'État, la profession, l'esprit de justice et de charité.

Signalons, avant d'étudier le rôle de chacune de ces forces, la remarque de Pie XI sur le contrat de salariat. Il le croit juste, opportun. Il ne veut pas en modifier la nature même. Mais il souhaite, là où la chose est possible, qu'on lui apporte certaines modifications qui le rendent plus humain, plus conforme à la dignité et aux aspirations actuelles de l'ouvrier. Y parviendra-t-on par une certaine participation à la propriété de l'entreprise, à sa gestion, à ses bénéfices? Les essais pratiqués jusqu'ici n'ont pas été tous heureux. Le système comporte des difficultés pratiques. Il est cependant quelques entreprises qui le réalisent, « non sans profit sensible, comme le dit l'encyclique, pour les travailleurs et pour les possesseurs du capital ».

Un patron catholique de Grenoble, M. Émile Romanet, qui fut le grand promoteur en France des allocations familiales, s'est fait aussi l'apôtre, en ces dernières années, de cette participation des ouvriers. Il lui a consacré une substantielle brochure: *Une organisation économique génératrice de paix sociale* (2^e édition, 1938, 112 pages), où non seulement il développe cette idée, mais apporte aussi plusieurs exemples de son application. Signalons aussi la thèse du R. P. Arnou, S. J. : *la Participation des travailleurs à la gestion des entreprises* (1931, 210 pages).

Les trois articles qui suivent se rapportant à l'État, nous les reproduisons à la suite l'un de l'autre pour les commenter ensemble.

18. *Nous avons mentionné d'abord l'action de l'État. Elle est double. Tout gouvernement doit en premier lieu, par l'économie même des lois et des institutions, servir le bien commun. Ce devoir incombe, dans notre pays, tant au pouvoir fédéral qu'aux pouvoirs provinciaux. C'est de ceux-ci cependant que relève la législation sociale. Chaque province jouit en cette matière, comme en quelques autres, d'une autonomie précieuse. Dans le Québec cette autonomie protège nos droits et nos traditions, valeurs bien supérieures à certains avantages matériels que la centralisation nous vaudrait peut-être dans quelques cas. Nous ne pouvons y renoncer. D'où obligation plus urgente pour notre législature provinciale d'adopter une politique vraiment progressive.*

19. *Le deuxième rôle de l'État consiste à veiller sur les intérêts généraux ou particuliers de la communauté et à intervenir, s'il y a lieu, pour aider ou refréner les initiatives qui peuvent leur être utiles*

ou nuisibles. Par exemple, il a le devoir de régler étroitement la spéculation en Bourse, la vente des valeurs mobilières et les achats sur marge, d'exercer une surveillance efficace sur la constitution et le fonctionnement des compagnies à fonds social, afin qu'on ne puisse s'en servir comme d'un paravent pour frauder ses créanciers. L'État est aussi tenu d'empêcher les puissances d'argent d'abuser de leur pouvoir et de créer des monopoles qui exploitent le peuple. Il a encore le droit de déterminer, à la lumière de la loi naturelle et divine, l'usage que les propriétaires pourront ou ne pourront pas faire de leurs biens. « Il y a, déclare l'encyclique *Quadragesimo anno*, certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées. »

20. Mais le rôle de l'autorité est surtout de « diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité ». Elle abandonnera alors le soin des affaires ordinaires aux groupements d'ordre inférieur.

La déclaration suit ici l'enseignement de Léon XIII dans l'encyclique *Rerum novarum*. Les philosophes modernes présentent la même doctrine d'une autre façon. La fonction de l'État, disent-ils, est de « créer les conditions générales à la faveur desquelles chaque membre du corps social pourra, de la manière la plus sûre et la plus efficace, réaliser sa fin » (Muller, *la Mission sociale de l'État*, p. 6).

Cette fonction, continue le même auteur, l'oblige à un double rôle: « défendre, par une sage et ferme police,

les droits et la liberté de ses sujets et leur assurer, grâce à l'établissement d'institutions appropriées, les facteurs indispensables de leur bien-être et de leur prospérité ». En deux mots: protéger et suppléer.

1. Le premier rôle de l'État est plutôt négatif. Mais plus sa protection sera active, éclairée, énergique, moins devra-t-il intervenir pour réparer le mal et contribuer par une action directe au bien-être des citoyens.

De cette protection relèvent la plupart des mesures énumérées à l'article 19. Elles s'imposent impérieusement pour mater le capitalisme abusif. Et si celui-ci, une fois purgé de ses mauvais éléments, veut survivre, il lui faudra demeurer sous la surveillance constante de l'État. Ce sera le renversement de la situation actuelle où, suivant le jugement de Pie XI, « le pouvoir, qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, (il) est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt ». Mais seul un État fort pourra résister aux puissances d'argent. Sa force, il la puisera dans une opinion publique rénovée, appuyée par une organisation professionnelle puissante, trouvant dans son propre esprit une digue aux dérèglements passés.

Nous n'avons indiqué ici que quelques mesures. Le programme de restauration sociale publié en 1934, à l'École Sociale Populaire, par un groupe de laïcs, en contient plusieurs autres. (E. S. P. nos 239-240.) La question de la socialisation relève plutôt du deuxième rôle de l'État.

2. Le deuxième rôle de l'État est de suppléer. Tous les philosophes chrétiens s'entendent sur ce point. Pie XI l'a mis en vive lumière dans l'encyclique *Quadragesimo anno*. « De même, écrit-il, qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule

initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. »

Et il continue: « L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernements en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

C'est la condamnation non seulement de l'individualisme qui rejette cette direction et cette surveillance de l'État, mais aussi du socialisme qui ne s'en contente pas et préconise une action directe.

N'allons pas cependant blâmer trop tôt les gouvernements actuels pour leurs multiples interventions dans le domaine social, et les accuser de tendances socialistes. Comme le fait remarquer un sociologue américain réputé, le R. P. Parsons, S. J., pour que l'État abandonne aux groupements de rang inférieur le soin des choses de moindre importance, il faut d'abord que ces groupements existent. En leur absence les gouvernants vont-ils s'enfermer dans

leur tour d'ivoire et se croiser les bras? Nullement. Ils sont tenus alors d'exercer leur fonction supplétive.

Or, comme le dit encore Pie XI, « depuis que l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque, cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'État. Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'État sur qui retombent, dès lors, toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus, et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités ». Aussi, loin de condamner les nombreuses lois sociales de notre époque, le Pape les loue: « C'est seulement quand de la Chaire de Pierre la voix du Souverain Pontife eut retenti par tout l'univers, que les hommes d'État, prenant plus pleinement conscience de leur mission, s'appliquèrent à pratiquer une large politique sociale... De cet effort persévérant un droit nouveau est né, qu'ignorait complètement le siècle dernier, assurant aux ouvriers le respect des droits sacrés qu'ils tiennent de leur dignité d'hommes et de chrétiens. Les travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur logement, l'atelier, les salaires, l'assurance contre les risques du travail, en un mot tout ce qui regarde la condition des ouvriers, des femmes spécialement et des enfants, voilà l'objet de ces lois protectrices. »

Ce que l'enseignement catholique réprouve donc, ce ne sont pas les interventions actuelles de l'État pour protéger ou améliorer le sort du travailleur, mais bien la *situation* présente, c'est-à-dire l'absence de groupements, laquelle exige ces lois; ce qu'il demande, c'est qu'on change au plus tôt une telle situation, en d'autres termes, qu'on fasse renaître les groupements d'autrefois.

D'ici là, en vertu même de la fonction supplétive de l'État, il nous faut, si nous ne voulons pas adhérer à la

doctrine libérale du laisser-faire, nous tourner vers lui plus souvent qu'il nous plairait.

Cette intervention reste cependant soumise aux vertus de prudence et de sagesse. Ainsi une première restriction s'impose que signale l'article 18, c'est la sauvegarde de l'autonomie provinciale. La Commission générale des Semaines sociales s'est déjà prononcée catégoriquement sur ce point. Même si cette sauvegarde comporte des sacrifices matériels, la conservation de biens supérieurs l'exige. L'unanimité se fait de plus en plus chez les nôtres à ce sujet. Tous les partis politiques ont mis l'autonomie provinciale à leur programme.

L'article 19, sans parler de nationalisation ou de socialisation, cite cependant la phrase célèbre de *Quadragesimo anno* sur certaines catégories de biens qui « doivent être réservés à la collectivité ». Je ne cacherai point que l'équipe d'étude ne s'entendit pas parfaitement sur le sens exact de ces mots. Pour ma part, je m'en tiens à l'interprétation qu'en donna, — à la demande même du Souverain Pontife, me confia le propre auteur de l'article, — *l'Osservatore Romano* du 22 novembre 1934. Il s'agit d'une vraie socialisation, non généralisée toutefois comme le veut le socialisme, mais limitée à quelques entreprises très importantes et pour lesquelles l'appropriation publique s'impose comme le seul moyen efficace de protéger l'intérêt général. Ce pourrait être le cas, dit l'article, de certains monopoles : « services d'utilité publique, stations hydroélectriques, fabriques de munitions ».

Ainsi le premier ministre du Québec, M. Godbout, annonçait récemment l'intention de son gouvernement d'étatiser la *Montreal Light, Heat and Power*, et le discours du Trône, lu le 18 janvier 1944 à l'ouverture de la session, contenait cet avis officiel : « L'organisation d'une hydro provinciale est le seul moyen de résoudre le problème de l'abaissement des tarifs et celui de l'électrification rurale. Vous serez appelés à voter une loi à ce sujet. Le projet

comportera notamment la nationalisation de l'entreprise de production et de distribution d'électricité qui dessert la métropole. »

A cette mesure extrême un bon nombre préfèrent le régime des commissions ou régies. La gestion des entreprises est alors confiée aux représentants des propriétaires, des usagers et des travailleurs, avec la participation ou le contrôle soit de l'État, soit des collectivités intéressées.

Le *Code de Malines*, rédigé par un groupe international de sociologues catholiques sous la présidence du cardinal Mercier, et dont la grande autorité est reconnue, contient sur cet important sujet les articles suivants :

« La nationalisation, prise dans le sens le plus étendu et appliquée à la totalité ou même à la majorité des entreprises, aboutit par la force des choses au collectivisme, condamné par les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* (105).

« La nationalisation, même limitée à la seule appropriation ou à la gestion, risque de conduire au même résultat quand elle reçoit une application généralisée (106).

« Même le régime des exploitations publiques plus ou moins autonomes ne paraît pas acceptable s'il est étendu à la majorité des entreprises (107).

« Des raisons particulières peuvent inciter l'État à prendre en mains, sous forme de régie directe, certaines entreprises industrielles, commerciales, agricoles. Mais, en général, il devra s'abstenir d'absorber sous cette forme la vie économique. Si la nature du service exige que l'entreprise ne soit pas purement privée, l'État devra s'efforcer de pratiquer, de préférence à la régie directe, ce qu'il est convenu d'appeler la régie intéressée, l'affermage, le régime des concessions ou l'économie mixte. Dans tous ces cas, l'initiative privée participe, comme il convient, avec la puissance publique et, sous son regard,

à la gestion de services ou d'entreprises d'intérêt général, comme les chemins de fer par exemple.

« Il convient particulièrement que la banque chargée de l'émission de la monnaie fiduciaire ne se confonde pas avec l'État, tout en agissant sous son contrôle et avec sa collaboration. » (157.) (1936, Édition de l'E. S. P.)

Pour compléter cet exposé, ajoutons la déclaration ferme et précise que donnait à la radio, en expliquant son programme, le 24 octobre 1943, le chef du Bloc Populaire, M. Maxime Raymond: « Autant que possible nous entendons laisser la grande industrie à l'initiative privée, mais nous l'empêcherons d'exercer un pouvoir économique discrétionnaire, de former des cartels et des monopoles. Ici, en l'absence d'une organisation corporative, l'État devra temporairement exercer une réglementation efficace par le moyen de Commissions indépendantes de la politique et dotées de pouvoirs effectifs. Ce qui, dans le passé, a rendu ridicules la plupart de ces commissions, c'est qu'elles servaient de paravents à la coupable inaction des pouvoirs publics. Et pourquoi? Parce que l'État ne leur abandonnait qu'une autorité apparente ou parce qu'il choisissait leurs membres dans des milieux où l'on ne voulait d'aucunes réformes. Nous verrons à ce que ces commissions aient le pouvoir et la volonté de supprimer les abus. C'est ainsi que des compagnies comme celle du Textile, ou le trust du tabac, ou celui de la bière, dont les excès sont criants, tant du point de vue social que du point de vue économique, devront être étroitement surveillés.

« Et pour prévenir des abus en quelque sorte permanents, je répète que nous devons reviser sévèrement la loi des compagnies de façon à augmenter la responsabilité personnelle des membres des conseils d'administration, et à supprimer les manœuvres que favorisent trop souvent un nom d'emprunt ou l'anonymat. Enfin nous inter-

dirons et ferons disparaître progressivement les *holding companies*.

« Dans certains cas exceptionnels, étant donné l'état d'urgence national dans lequel nous vivons et l'inefficacité des institutions actuelles pour pallier à ces désordres, nous n'hésiterons pas à recourir à la nationalisation. Nous le ferons en particulier quand les industries en question entreront dans la plupart des catégories suivantes: 1° que les abus et la mauvaise foi des administrateurs sont devenus évidents; 2° que ces industries exploitent nos ressources naturelles au détriment de la collectivité; 3° qu'il s'agit d'une utilité publique dispensant un objet de première nécessité; 4° qu'enfin il est évident, à cause de la taille de l'industrie en question, que la coopérative y serait impuissante. » (L'École Sociale Populaire a publié en 1939, sous le titre: *Nationalisation des entreprises*, le cours donné à la Semaine sociale de Sherbrooke par Mgr Wilfrid Lebon; 32 pages, n° 300.)

21. *Au premier rang de ces groupements se placent les corps professionnels ou groupements corporatifs. Ils comprennent tous les hommes d'une même profession ou d'un même métier. L'État leur laisse la régie de leurs propres affaires. Il les revêt à cette fin de tous les pouvoirs nécessaires. Patrons et ouvriers d'une même industrie se rencontrent alors dans un conseil conjoint, élu par leurs syndicats respectifs, et délibèrent ensemble sur leurs intérêts communs. Ils discutent non en adversaires mais en associés. Le travailleur n'est plus tenu à l'écart, considéré comme une machine ou un esclave. Il traite d'égal à égal avec son patron. Il est son collaborateur.*

Il peut être utile de prévenir ici une illusion possible. Ces groupements dont Pie XI déplore la disparition et qu'il souhaite voir renaître au plus tôt pour décharger

l'État des fonctions qu'il a dû assumer, ce n'est pas n'importe quel groupement, mais bien les *groupements corporatifs*. Les développements qui précèdent et qui suivent la déclaration de Pie XI ne laissent aucun doute à ce sujet sur sa pensée. D'ailleurs, il emploie exclusivement les termes: « corps professionnels », « groupements corporatifs », à plusieurs reprises.

Seule, en fait, l'organisation corporative peut atteindre le but que désire le Souverain Pontife: restaurer la société, y faire régner l'ordre social chrétien, c'est-à-dire la justice et la charité, car seule elle peut apporter, suivant l'expression de M. Minville, une nouvelle structure, de nouveaux cadres institutionnels, dans lesquels cet ordre s'exprimera et prendra forme. Pie XI devait revenir sur ce point dans l'encyclique *Divini Redemptoris* où il affirme avec vigueur, comme le rappelait fort opportunément le sénateur Gouin, à la Semaine sociale de Salaberry-de-Valleyfield: « Ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité. »

Ces paroles sont formelles. Elles ne laissent place à aucune équivoque possible. On comprend, après une telle affirmation, que S. Ém. le cardinal Villeneuve ait pu déclarer: « Il nous faut faire du corporatisme à plein. »

Commentant ce passage, *l'Action populaire* de Paris écrit: « Ce terme de Corporation comme celui de Corporatisme ont été enveloppés d'une nuance péjorative par tous les partisans du socialisme révolutionnaire: ils leur ont trouvé une intolérable saveur d'ancien régime; ils ont feint de n'y voir qu'une oppression fasciste. Rien de vrai en tout cela. La Corporation au sens moderne du

mot, c'est l'existence, la relative autonomie, la responsabilité des divers corps professionnels qui doivent, en s'harmonisant les uns aux autres, sous la tutelle suprême de l'État, assurer à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous. La corporation est un ordre de choses également éloigné du socialisme d'État qui fait de tous les individus une poussière impuissante devant une autorité incontrôlée, et du libéralisme aveugle qui fait de l'État le jouet des intérêts particuliers en conflit permanent. »

La seule objection que des esprits sérieux pourraient faire au système corporatif, c'est la difficulté de sa mise sur pied. Mais cette difficulté semble exister bien plus en théorie qu'en pratique. De fait, à l'heure actuelle, le système fonctionne dans ses grandes lignes avec succès en Angleterre, aux États-Unis, et même au Canada, sous le nom d'*Industry Councils*. Le plan que le président du C. I. O., Philipp Murray, a proposé pour établir la paix industrielle aux États-Unis n'est pas autre chose que le système corporatif. Il a déclaré lui-même qu'il s'était inspiré de *Quadragesimo anno*. Et un grand réaliste, S. Exc. Mgr Haas, qui abandonnait récemment l'important poste social que lui avait confié le gouvernement pour devenir évêque de Grand-Rapids, disait dans une entrevue donnée le jour de son sacre et reproduite d'un bout à l'autre du pays :

« La meilleure manière de promouvoir la justice et la sécurité serait d'avoir une société organisée de façon démocratique. Je veux dire par là que chaque industrie et chaque profession constitueraient par elles-mêmes un groupement.

« Par exemple, tous les patrons et tous les travailleurs de l'industrie textile seraient organisés en un Conseil de l'industrie textile, avec l'aide et non sous la dictée du gouvernement. Ce corps organisé s'entendrait sur les

salaires, les heures et les conditions de travail, les prix des produits textiles.

« On ferait de même dans l'industrie de l'acier, les chemins de fer, et toutes les autres industries et professions. De plus, ces corps seraient tous réunis en un organisme national par des représentants librement élus, choisis dans les diverses industries.

« Cet organisme national, aidé et non conduit par le gouvernement, maintiendrait à la fois l'équilibre des salaires et des prix, et l'accord des différentes industries et professions entre elles. Tous auraient ainsi l'occasion de travailler au bien commun. »

C'est du corporatisme cent pour cent. Un projet du même genre est patronné en Angleterre par divers groupements dont le *Sword of Spirit*. (Voir articles du P. Benjamin Masse, *America*, 20 et 27 mars 1943, et surtout l'étude du P. James McShane dans *Social Justice Review* [Saint-Louis, octobre 1943 à janvier 1944] où il montre l'idée corporative appliquée dans de grosses industries aux États-Unis, sous le nom de *Vocational Groups*.)

22. Fédérés ensemble, ces groupements corporatifs formeront un conseil intercorporatif qui, sans jouer un rôle politique, — le rôle de la corporation est essentiellement économique et social, — exercera sur toute la vie de la nation une influence bien-faisante des plus considérables. (C)

La note qu'on trouvera en appendice concernant cet article l'explique suffisamment. On remarquera que la Ligue d'Action corporative assigne à la corporation un rôle non seulement social mais aussi économique, à l'instar d'ailleurs du Souverain Pontife qui loue son action « dans les relations économiques et sociales ». M. Maximilien Caron, à qui nous devons les meilleures études publiées au Canada sur l'organisation corporative, — il l'a considérée sous tous ses aspects et n'a laissé aucune objection

sans réponse, — a traité de son rôle économique à la Semaine sociale de Saint-Jean (*la Démocratie*, 1942).

23. *D'ici là et même ensuite, les syndicats d'inspiration chrétienne auront une fonction de premier plan à remplir. Les patrons et les ouvriers devront acquérir une meilleure compréhension des fins bien-faisantes de ces institutions qui n'admettent pas la mainmise étrangère et adhèrent aux normes de la justice et de la charité.*

Les tenants du syndicalisme, il faut bien l'avouer, n'envisagèrent pas, en général, d'un bon œil le courant actuel vers le corporatisme. Chez les syndiqués neutres, rien d'étonnant. La faveur que lui accordait l'Église, cette apparence de fascisme que ses ennemis lui avaient donnée, eurent tôt fait de leur rendre l'institution antipathique.

Chez les syndiqués chrétiens, la première raison évidemment ne pouvait exister; mais la deuxième fut puissante, en particulier en France. Il suffit de lire un livre comme *Traditionalisme et Syndicalisme*, de Paul Vignaux, publié l'an dernier aux États-Unis, pour voir combien la passion peut aveugler un honnête homme. Heureusement que tous les chefs du syndicalisme chrétien ne prirent pas cette attitude déconcertante. Ainsi le président de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, Jules Zirnheld, donna en 1935, à la Semaine sociale d'Angers, consacrée à l'organisation corporative, un cours qui lui était nettement favorable. Il démontra que l'organisation syndicale, pourvu qu'elle fût chrétienne, préparait la voie au corporatisme et qu'elle devrait constituer dans l'ordre nouveau sa meilleure base.

Citons un seul passage, au début des conclusions : « Le syndicalisme est un fait social d'une incontestable grandeur... Lorsqu'il prend la forme du syndicalisme chrétien, il apparaît comme le moyen normal, et, de toutes

manières, le plus puissant et le plus efficace pour préparer et assurer la création et la marche de l'institution corporative en lui apportant les principes et les hommes qui lui sont nécessaires pour durer.

« Il doit donc être le lien entre ce qui est et ce qui doit être, entre le chaos d'aujourd'hui et l'ordre de demain, et il serait prudent qu'on ne rompît pas ce lien avant que l'ordre de demain ne soit assuré.

« Il devra, de plus, subsister dans l'ordre nouveau avec les adaptations nécessaires, car le syndicalisme libre est indispensable à l'économie organisée. »

Cette déclaration, bien accueillie dans les milieux corporatistes, devrait faire disparaître les appréhensions de ceux qui redoutaient pour l'avenir du syndicalisme l'avènement de la corporation. C'est lui, en grande partie, qui préparera cet avènement et assurera sa subsistance. D'où l'aide sympathique, les encouragements que les syndicats catholiques sont en droit d'attendre. La corporation, nous allons le voir, ne pourra vivre et remplir son rôle sans un profond esprit de justice et de charité. Cet esprit, elle l'acquerra des syndicats. Ceux qui seront appelés à le lui donner devront donc être non « neutres », mais animés eux-mêmes de l'esprit chrétien et libres de toute attache contraire à nos aspirations nationales.

Le monde ouvrier est actuellement en ébullition. Les grèves succèdent aux grèves. Elles révèlent non seulement le mécontentement croissant des travailleurs, mais aussi de profondes divisions entre eux. Un violent antagonisme dresse groupes contre groupes.

Il ne peut être question, on l'admettra, d'unité syndicale. Pour exister réellement, cette unité devrait se faire d'abord dans les esprits. Cela ne semble pas possible au Canada avec notre dualité de races, de langues, d'idées. Mais à défaut d'une telle unité, il pourrait y avoir échange de bons procédés, entente sur des points fondamentaux, cartel dans divers cas. L'État et les patrons, au lieu

d'attiser la discorde, devraient favoriser ces relations cordiales.

Un bon pas vient d'être fait dans ce sens par le Conseil supérieur du travail. Il a adopté treize recommandations soumises immédiatement aux autorités provinciales. Elles s'inspirent de l'enquête Prévost, tenue à Chicoutimi en 1943, et surtout des rapports préparés par ses deux commissions patronale et ouvrière.

On peut les ramener à trois points principaux:

1° Une meilleure protection de la liberté d'association pour les ouvriers;

2° Les modalités selon lesquelles le patron devra traiter dans son usine avec l'union majoritaire et la part que le groupe minoritaire des ouvriers pourra prendre au contrat;

3° La constitution d'un tribunal du travail qui réglerait les conflits entre patrons et ouvriers et aussi entre les différents groupements syndicaux.

24. Dans l'organisation corporative, il conviendra que la coopération occupe une place importante. Elle empêchera par sa concurrence les abus des initiatives privées, facilitera la détermination d'un juste prix et aidera à ordonner la production et la circulation des produits.

La coopération s'étend de plus en plus dans notre pays. Longtemps confinée presque exclusivement au mouvement d'Antigonish, restreinte dans notre province aux Caisses populaires, elle envahit maintenant toutes les régions et tous les domaines. Il faut s'en réjouir. Pour nous, Canadiens français, la coopération contribuera puissamment à notre relèvement, voire à notre indépendance économique. Le Québec possède déjà 225,000 coopérateurs répartis dans 1,500 groupements. Sous la sage direction du Conseil supérieur de la Coopération, ces groupements s'unissent, s'entraident, travaillent « pour

un idéal de progrès et d'humanité » suivant le but que leur assignait au dernier congrès de Québec celui qui en est le président et le grand animateur, le R. P. Lévesque, O.P. Ils constitueront bientôt une force invincible au service de nos meilleurs intérêts.

« Comme catholiques, disait S. Exc. Mgr Charbonneau au quatrième congrès général des Coopérateurs, tenu à Montréal en 1943, il nous faut travailler à l'édification d'une cité chrétienne où il soit intéressant de vivre en chrétien, où il soit possible de sauver son âme, tout en vivant sur la terre une vie humaine. Dans les conditions présentes, il n'est pas facile de vivre en bon chrétien, quand les forces d'argent qui contrôlent tout, qui contrôlent les jeux, les loisirs, les liqueurs, etc., semblent s'être liguées pour tâcher de nous rendre plus difficile à la fois notre vie religieuse et notre vie nationale. J'ai confiance que le mouvement de coopération qui se répand très vite chez nous viendra nous débarrasser, nous libérer de cet esclavage dont on a parlé ce soir, pour enfin instaurer chez nous un ordre plus conforme à l'Évangile, à la justice et à la charité. »

Le coopératisme a sa place naturelle dans l'organisation corporative, qui « lui est hiérarchiquement supérieure », a écrit M. François-Albert Angers, et dont il peut « hâter l'avènement » et « faciliter le fonctionnement » (*Ordre nouveau*, 5 juin 1939). Un autre sociologue de chez nous, M. Firmin Létourneau, a décrit ce fonctionnement, en particulier pour la corporation agricole, dans un cours donné à la Semaine sociale de Saint-Hyacinthe, en 1937, et intitulé: *les Coopératives dans une économie corporative*.

25. *Mais ni le contrôle de l'État, ni l'institution des corporations ne suffiront à assainir le capitalisme, à en faire un régime vraiment humain où régnera la justice, où la dignité humaine sera complètement respectée, où l'homme ne sera plus au*

service de la production, mais la production au service de l'homme. Il y faut ajouter un esprit nouveau, le retour aux préceptes de l'Évangile, aux vertus de modération et de charité. Sans cette rénovation spirituelle, que nous vaudront, il est permis de l'espérer, les terribles événements par lesquels nous passons et une éducation appropriée, on ne peut compter sur une réforme profonde et durable de la société.

Pie XI s'est fait l'écho de la conscience universelle quand il a déclaré qu'aucune restauration sociale ne pourrait vraiment se produire sans une réforme profonde des mœurs. Croyants et incroyants l'applaudirent. Chefs d'État et dirigeants syndicalistes emboîtèrent le pas. Ce fut une belle unanimité. La guerre est venue confirmer la déclaration pontificale et sceller l'accord des esprits. Nous pourrions ici accumuler citations sur citations.

Mais il ne suffit pas de proclamer cette vérité. Il faut la vivre. Il faut que tous, du plus grand au plus petit, se mettent à l'école de l'Évangile. Les meilleures lois sans la pratique des vertus changeront peu de choses. De même les meilleures institutions. Que vaudrait l'organisation corporative, si elle n'était animée de l'esprit de justice et de charité, qui est son grand ressort ?

Agir en chrétien, reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute chose, voir dans tous les hommes des frères: telle est la grande réforme que postule l'ordre nouveau. Sans cette pierre angulaire l'édifice sera branlant.

Il faut donc rompre avec le régime néfaste de la double conscience, avec ces vies, honnêtes au foyer, mais se laissant aller à toutes les improbités dans la profession, les affaires ou la politique. Dieu à la première place, en soi et chez les autres, aimé, respecté, obéi: un chrétien ne connaît pas d'autre règle; une société, d'autre source d'ordre et de bonheur.

« Si la société moderne, disait M. Antonio Perrault, au Congrès eucharistique de Chicago, offre tant de mi-

sères, n'est-ce pas souvent parce que ses fils agissent comme s'ils ne croyaient qu'aux choses qui se voient, se comptent, se pèsent ? Et quel souffle vivifiant passe sur la vie d'un homme ou sur celle d'un peuple quand une pensée supérieure, plus élevée que les choses terrestres, soutient les efforts quotidiens... Si nos laïques ouvraient plus souvent l'Évangile, comme ils auraient chance de redresser leurs vies, de mieux orienter leur activité. » (*L'Eucharistie et les classes dirigeantes*, E. S. P., n° 154.)

On se convertit à tout âge. Et la grande leçon que nous donne la guerre peut délivrer des esprits que l'égoïsme ou l'ignorance avaient tenus longtemps sous leur joug.

Mais c'est surtout la jeune génération sur laquelle il faut compter. Elle a été élevée dans une atmosphère nouvelle. Les idées de renoncement, de générosité, de solidarité l'ont émue. Elle a plus de respect pour la personne humaine, plus de dédain pour la force brutale, plus d'estime pour les véritables valeurs.

Attachons-la au seul vrai bien. Nourrissons-la de la pure doctrine. Faisons-lui aimer Jésus-Christ et sa loi d'amour. Elle s'en fera elle-même l'ardent apôtre. L'Action catholique s'est assigné ce but : en ses membres d'abord, puis dans leurs divers milieux. Elle sera, si nous le voulons, le principal instrument de la reconstruction sociale, le grand artisan du nouvel ordre meilleur.

Notes et textes documentaires

A. — Dans son Message de Noël 1942, S. S. Pie XII expose en termes claires les idées renfermées dans ce premier paragraphe :

« Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit concourir pour sa part à rendre à la personne humaine la dignité qui lui a été conférée par Dieu dès l'origine ;

« s'opposer à l'excessif rassemblement des hommes à la façon d'une masse sans âme, à leur instabilité économique, sociale, politique, intellectuelle et morale, à leur manque de principes fermes et de fortes convictions, à leur abus d'excitations instinctives, sensibles, à leur versatilité ;

« favoriser par tous les moyens licites, en tous les domaines de la vie, les formes sociales qui rendent possible et qui garantissent une pleine responsabilité personnelle, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'éternel ;

« promouvoir le respect et l'exercice pratique des droits fondamentaux de la personne, à savoir : le droit à entretenir et à développer la vie corporelle, intellectuelle et morale, en particulier le droit à une formation et une éducation religieuse ; le droit au culte de Dieu, privé et public, y compris l'action charitable, religieuse, le droit, en principe, au mariage et à l'obtention de sa fin ; le droit à la société conjugale et domestique ; le droit de travailler comme moyen indispensable à l'entretien de la vie familiale ; le droit au libre choix d'un état de vie et donc aussi de l'état sacerdotal et religieux ; le droit à l'usage des biens matériels dans la conscience des propres devoirs et des limites sociales. »

Et plus loin : « Qui connaît les grandes Encycliques de Nos Prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Église n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques qui dérivent de la noblesse morale du travail et à les soutenir de tout le poids de son autorité. Ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus élevée pour les enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exercice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classes, ôte aux ouvriers l'impression

d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience réconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle. »

B. — Nous faisons nôtre cette déclaration du Code de Malines sur les droits patrimoniaux de la famille:

1° La famille a le droit de posséder. Il convient même que la loi lui facilite l'acquisition d'un bien ou d'un domaine familial, et notamment la culture d'un fragment du sol national.

2° La transmission héréditaire du patrimoine doit être garantie à la famille sans que le bien familial soit amputé par d'excessifs impôts de mutation ou pulvérisé par le partage forcé en nature.

3° Le chef de famille sobre et honnête, qui remplit consciencieusement les devoirs de son emploi, doit pouvoir, par l'organisation sociale, trouver, dans son travail, les ressources suffisantes pour faire vivre et élever sa famille.

4° La famille a droit, au sein de la société civile, à la justice distributive. Les impôts, les charges, les tarifs, les subventions, les allocations de vie chère, les pensions d'invalidité doivent être établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille.

5° Il importe, pour garantir les droits de la famille, qu'elle puisse être représentée dans les assemblées de la commune, de la région, de la nation. Ainsi, à titre d'exemple, le père pourrait disposer, en sus de sa voix personnelle, d'un nombre de voix égal ou proportionnel à l'importance du foyer dont il a la garde.

C. — *L'Action corporative* a publié la déclaration suivante à laquelle nous adhérons entièrement:

1° La Corporation est un corps social et public.

a) *Corps social*. — Un organisme autonome de droit naturel, intermédiaire entre la famille et l'État, régi par un droit propre, le droit corporatif.

b) *Corps public*. — Une institution à qui l'État reconnaît l'existence civile et confère l'autorité sur l'ensemble de la profession. Telles sont actuellement les professions libérales: Barreau, Chambre des notaires, Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

2° En principe, c'est par l'initiative privée, favorisée, soutenue, stimulée par l'État, que la profession s'achemine vers la corporation.

Elle utilisera les groupements précopratifs comme les syndicats ouvriers et patronaux et autres associations professionnelles.

3° Le rôle de la Corporation professionnelle est économique, social, mais non politique.

a) *Économique.* — Par la réglementation de la production et des échanges, la régularisation des prix, l'adaptation des produits et des services aux besoins de la clientèle, la corporation tend à maintenir dans de justes bornes le jeu des lois économiques, tout en évitant les inconvénients de l'économie dirigée. Elle coopère ainsi à ordonner la vie économique.

b) *Social.* — Au sein de la profession, la corporation concilie les droits des employeurs et employés, organise les services sociaux: enseignement professionnel, placement, assurances, etc.; elle collabore avec les autres corporations au bien commun. Ainsi elle apaise la lutte des classes, remédie aux maux de l'individualisme et inculque aux citoyens le sens collectif.

c) *Non politique.* — Elle n'ambitionne aucune participation directe au gouvernement de l'État. Cependant, les corporations, par l'intermédiaire d'un organisme, — par exemple, le conseil intercorporatif, — joueront auprès des pouvoirs publics le rôle de conseiller.

4° Loin de lui être incompatible, le corporatisme convient à la démocratie. Il protégera notre système démocratique contre les abus auxquels il est exposé; il l'assainira et en assurera le maintien et le progrès.

Notre constitution actuelle permet à la corporation de remplir normalement ses fonctions propres, et d'exercer ses activités professionnelles.

5° La corporation doit tenir compte du caractère particulier des traditions et des institutions juridiques de chaque peuple. Aussi faut-il, au Canada, l'établir sur le plan provincial.

6° Pour servir efficacement le bien commun et assurer le primat de la personne humaine dans la hiérarchie des valeurs sociales, les dirigeants et les membres de la corporation doivent s'inspirer constamment des principes sociaux du christianisme. Ainsi animés d'un véritable esprit corporatif, ils contribueront à faire régner dans la société la justice et la charité. (E. S. P.)

D. — « Il n'est qu'une façon, ont écrit les évêques d'Angleterre, de recouvrer la santé sociale, c'est de revenir sans tarder à ces lois que Dieu a tracées pour le plus grand bien de la société humaine. »

Bibliographie

Afin de faciliter aux groupes et aux cercles l'étude de la déclaration, nous leur offrons une bibliographie assez abondante. Chaque question pourra ainsi être considérée sous tous ses aspects. Sauf de rares exceptions, nous n'indiquons pas dans cette liste les livres cités au cours de nos commentaires. Tous les ouvrages mentionnés n'ont pas la même valeur. Nous nous sommes efforcé cependant de n'inclure que ceux qui offriraient quelque utilité, même si parfois nous ne partageons pas toutes leurs vues.

La plupart de ces livres doivent se trouver dans les bibliothèques publiques ou les bibliothèques d'institutions. Nous avons marqué d'un astérisque les ouvrages édités au Canada.

RESTAURATION SOCIALE

- *S. S. PIE XI. — *Encyclique « Quadragesimo anno »*, 1931, 64 pages (E. S. P., nos 210-211).
- *NOS ÉVÊQUES. — *La Restauration sociale*, 1941, 32 pages (E. S. P., n° 328).
- LACOMBE (E.). — *Les Éléments d'un programme social catholique*, 1932, 192 pages.
- LANDRAIN (M.). — *Vers l'Ordre social*, 1931, 128 pages.
- *MINVILLE (E.). — *Invitation à l'étude*, 1943, 169 pages.
- *OLIVIER (A.). — *Le Tournant*, 1944, 64 pages.
- O'SHAUGHNESSY (M.). — *Peace and Reconstruction — A Catholic Layman's Approach*, 1943, 144 pages.
- ROMANET (E.). — *Une organisation économique, génératrice de paix sociale*, 1938, 112 pages.
- Le Plan de la C. F. T. C.* (Confédération française des Travailleurs chrétiens), 1936, 126 pages.
- Du plan de la C. F. T. C. au statut moderne du travail*, 1938, 124 pages.
- Programme politique général du parti catholique national néerlandais*, 1939, 122 pages.

LE CANADA (situation économique et sociale)

- HUGHES (E. C.). — *French Canada in Transition*, 1943, 227 pages.
- *LEWIS (D.) and SCOTT (F.). — *Make This Your Canada*, 1943, 213 pages.

- *MINVILLE(E.) — *Notre milieu*, 1942, 443 pages (en collaboration).
- * — *Montréal économique*, 1943, 430 pages (en collaboration).
- **Annuaire du Canada 1942*, Bureau fédéral de la statistique. 1,053 pages.

LA DÉMOCRATIE

- MARITAIN (J.). — *Christianisme et Démocratie*, 1943, 108 pages.
- MORTIMER and ADLER. — *The Theory of Democracy*, articles publiés dans le *Thomist* (New-York) de juillet 1941 à décembre 1942.
- PARSONS (S. J.). — *Which Way, Democracy?* 1939, 295 pages.
- RENARD (G.). — *Sept Conférences sur la Démocratie*, 1906, 155 pages.
- **La Démocratie*, Semaines sociales du Canada, Saint-Jean, 1942, 217 pages.

LE CAPITALISME

- *CÔTÉ (abbé G.). — *La Malfaisance du capitalisme actuel*, 1937, 32 pages (E. S. P., n° 286).
- *DESROSIERS (P. S. S.). — Huit résumés de cours: *Nos Cours*, 1935.
- DU PASSAGE (S. J.). — *Morale et capitalisme*, 1938, 248 pages.
- LUCIUS (P.). — *Rénovation du capitalisme*, 1933, 333 pages.
- MARLIO (L.). — *Le Sort du capitalisme*, 1938, 298 pages.
- PERROUX (Fr.). — *Capitalisme et communauté de travail*, 1938, 346 pages.
- PIROU (G.). — *La Crise du capitalisme*, 1936, 201 pages.
- SOMBART (W.). — *L'Apogée du capitalisme*, 1932, tome I, 570 pages; tome II, 534 pages.

LE SOCIALISME

- BOURGIN (H.). — *Socialisme, Anarchisme, Communisme*, 1938, 81 pages.
- DÉAT (M.). — *Perspectives socialistes*, 1931.
- DU PASSAGE (S. J.). — *Socialisme*, dans *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*, 1927, col. 1396 à 1446.
- MAULNIER (T.). — *Mythes socialistes*, 1936, 253 pages.
- PRÉLOT (M.). — *L'Évolution politique du socialisme français*, 1939, 302 pages.
- VIANCE (G.). — *Force et Misère du socialisme*, 1932, 290 pages.

LA FAMILLE

- COULET (S. J.). — *L'Église et le problème de la famille*, 7 volumes de 200 pages, 1924 à 1930.
- LANCELOT (E.). — *Pour l'ordre familial : un plan, une organisation à réaliser*, 1934, 125 pages.
- LECLERCQ (J.). — *Leçons de droit naturel*, vol. III, *la Famille*, 1933, 469 pages.
- *PETIT (C. S. C.). — *La Famille, les Ennemis de la famille*, 1943, 2 brochures de 32 pages.
- *RUTCHÉ (R. P.). — *La Famille*, 1932, 32 pages (E. S. P., n° 222).
- *TREMBLAY (Ch. C.). — *Sur le front familial*, 1943, 78 pages.
- VULHOPP (T.). — *Une politique des familles nombreuses en Belgique*, 430 pages.
- **La Famille*, Semaines sociales du Canada, Montréal, 1923, 358 pages.
- La Famille dans la vie sociale*, petit guide pratique de législation familiale, 1937, 136 pages.
- Les Fondements d'une politique familiale*, Deuxième Session des États généraux des familles de France, 1933, 156 pages.

AGRICULTURE ET COLONISATION

- *NOS ÉVÊQUES. — *Le Problème rural*, 1938, 32 pages (E. S. P., n° 288).
- *BERGERON (J.). — *L'Agriculture et l'Église, deux amies intimes d'origine divine*, 1943, 208 pages.
- *BOUCHARD (G.). — *Les Petites Industries à la campagne*, 1927, 32 pages (E. S. P., n° 164).
- *DUGRÉ (Al.). — *Les Avantages de l'agriculture*, 1916, 32 pages (E. S. P., n° 61).
- *GAGNÉ (C.). — *Notre problème agricole*, 1924, 64 pages (E.S.P., n° 126-127).
- *MINVILLE (E.). — *L'Agriculture*, 1943, 555 pages (en collaboration).
- * — *L'Œuvre de la Colonisation*, 1933, 32 pages. (E. S. P., n° 238).
- **Le Problème économique*, considéré surtout au point de vue agricole, Semaines sociales du Canada, Saint-Hyacinthe, 1928, 314 pages.
- **Le Problème de la Terre*, Semaines sociales du Canada, Rimouski, 1933, 349 pages.

L'ÉTAT

- LECLERCQ (J.). — *Leçons de droit naturel*, vol. II, *l'État ou la politique*, 1928, 580 pages.
- MANGIN (E.). — *L'État, conception païenne, conception chrétienne*, 158 pages.
- MULLER (A.). — *La Mission sociale de l'État*, 1922, 127 pages.
- *PÂQUET (Mgr.). — *Le rôle social de l'État dans Études et Appréciations*, 1922, tome I, pp. 265 à 290.
- PICARD (L.). — *La Doctrine catholique de l'État*, 1934, 156 pages.
- SCHWALM (O. P.). — *La Société et l'État*, 1937, 276 pages.
- **L'État*, Semaines sociales du Canada, Ottawa, 1931, 337 pages.

CORPORATION OU ORGANISATION CORPORATIVE

- *ARÈS (S. J.). — *Catéchisme de l'organisation corporative*, 1938, 64 pages (E. S. P., nos 289-290).
- BACCONIER (F.). — *Le Salut par la Corporation*, 1935, 247 pages.
- *CARON (M.). — *La Corporation professionnelle*, 1939, 32 pages (E. S. P., n° 306).
- *— *L'Organisation corporative au service de la démocratie*, 1942, 32 pages (E. S. P., n° 347).
- D'ARCIS (M.). — *Les Réalisations corporatives en Suisse*, 1935, 120 pages.
- JARLOT (S. J.). — *Le Régime corporatif et les catholiques sociaux*, 1938, 260 pages.
- *MULLER (S. J.). — *Essais d'organisation corporative*, 1934, 101 pages (E. S. P., nos 247-248-249).
- PIROU (G.). — *Essais sur le corporatisme*, 1938, 172 pages.
- SALLERON (L.). — *Un régime corporatif pour l'agriculture*, 1937, 262 pages.
- VALDOUR (J.). — *Organisation corporative de la Société et de la Profession*, 1935, 118 pages.
- VIANCE (G.). — *Restauration corporative de la nation française*, 1936, 282 pages.
- Le Corporatisme*, Collège philosophique de la Sarthe, 1935, 142 pages.
- L'Organisation corporative*, Semaines sociales de France, Angers, 1935, 632 pages.
- **L'Organisation professionnelle*, Semaines sociales du Canada, Les Trois-Rivières, 1936, 392 pages.

SYNDICALISME

- *ARÈS (S. J.). — *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*, 1938, 32 pages (E. S. P., n° 295).
- *ARCHAMBAULT (S. J.). — *Le Syndicalisme catholique au Canada*, 1936, 32 pages (E. S. P., n° 267).
- ARENDT (S. J.). — *La Nature, l'Organisation et le Programme des Syndicats ouvriers chrétiens*, 1926, 321 pages.
- BRÊTHE de la GRESSAYE (J.). — *Le Syndicalisme, l'Organisation professionnelle et l'État*, 1931, 362 pages.
- *GRENIER (A.). — *Pourquoi devons-nous être des syndiqués catholiques?* 1940, 86 pages.
- JEAN (O.). — *Le Syndicalisme, son origine, son organisation; son but, son rôle social*, 1912, 107 pages.
- ZIRNHELD (J.). — *Cinquante années de syndicalisme chrétien*, 1937, 275 pages.
- Le Syndicalisme*, Semaines sociales du Canada, Québec, 1921, 438 pages.
- **Une Charte officielle du Syndicalisme chrétien*, lettre de la Sacrée Congrégation du Concile au cardinal Liénart, 1929, 16 pages.

COOPÉRATION

- *COADY. — *Maîtres de leur propre destin*, 1941, 188 pages.
- *DESPRÉS (J.-P.). — *Coopératives d'épargne et de crédit*, 1941, 26 pages.
- *FILION (G.). — *Notions élémentaires de coopération agricole*, 124 pages.
- *GUÉRIN (W.). — *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale*, 1922, 32 pages (E. S. P., n° 103).
- *HANNAM (N. H.). — *La Coopération*, 1939, 80 pages.
- ROSS (J. E.). — *Cooperative Plenty*, 1941, 198 pages.
- **La Coordination des forces coopératives dans le Québec*, deuxième Congrès général des Coopérateurs, 1941, 257 pages.
- **L'Éducation dans le mouvement coopératif*, quatrième Congrès général des Coopérateurs, 1943, 153 pages.
- **La Coopération*, Semaines sociales du Canada, Saint-Hyacinthe, 1937, 354 pages.

Témoignages et adhésions

Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement quelques-uns des nombreux témoignages qui sont venus appuyer la déclaration de la Commission des Semaines sociales.

Le plus important est sans contredit « les applaudissements » que leur accordait l'épiscopat canadien tout entier dans son communiqué, publié à l'issue de sa réunion plénière tenue à Québec le 13 octobre 1943.

Quelques jours plus tôt, à la Semaine sociale de Salaberry-de-Valleyfield, S. Em. le cardinal Villeneuve avait parlé de ce manifeste « si lumineux et si suggestif, dont la portée me paraîtrait devoir être salvatrice dans notre province ».

À l'ouverture de la même Semaine, l'archevêque de Montréal, S. Exc. Mgr Charbonneau, déclarait: « C'est une remarquable synthèse de la doctrine catholique sur la restauration de la société. Sans descendre dans tous les détails concrets que contiennent les plans de sécurité sociale publiés récemment, cette déclaration établit les principes qui doivent guider les restaurateurs de la société de demain s'ils ne veulent pas faire fausse route, fussent-ils animés des meilleures intentions, et elle en tire quelques applications d'ordre pratique, des plus urgentes... Je félicite la Commission des Semaines sociales du Canada de ce nouveau service. »

Et Mgr Forget, évêque de Saint-Jean, dans une lettre à son clergé datée du 8 octobre: « C'est un document d'importance qu'aucun homme cultivé, aucun catholique sérieux, à plus forte raison, aucun prêtre ne devra ignorer. Je vous conseille de le relire très attentivement. Nos groupements catholiques et sociaux, qui ne peuvent se désintéresser de la question économique, en discuteront sûrement et vous devrez être en mesure de réaffirmer, à cette occasion, la doctrine sociale de l'Eglise, dont la déclaration est un corollaire pratique. »

Ne reproduisons que trois autres témoignages, puisqu'il faut nous borner:

1. « Le Comité provincial d'Action catholique adhère à ce manifeste inspiré de l'enseignement de l'Eglise et demande aux groupements d'Action catholique d'en étudier les différents articles et de travailler, par les moyens qui leur sont propres, à faire pénétrer cette doctrine dans la masse et à hâter ses applications. »

2. « Les dirigeants de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont pris connaissance du manifeste des Semaines sociales du Canada intitulé: *Pour un ordre meilleur*. Ils souhaitent que nos hommes publics et tous ceux qui exercent quelque influence s'inspirent des principes et des applications qu'il contient pour le plus grand bien de l'élément français en Amérique. »

3. « Déclaration des plus opportunes, écrit le Comité des Œuvres catholiques de Montréal. C'est le rôle des groupements catholiques d'intervenir dans tous les pays pour orienter les hommes publics vers une restauration sociale inspirée d'une saine philosophie et des lumineuses directives des Papes. Aucun ne pouvait mieux le faire au Canada que les Semaines sociales. Leur manifeste, pondéré, courageux, pratique, s'imposera à l'attention de tous. Ce sera à l'honneur de l'Eglise et pour le plus grand bien de notre pays. Puissent tous nos groupements l'étudier, le répandre, travailler à sa réalisation! »

Commission générale des Semaines sociales du Canada

- S. Em. le cardinal Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec, président d'honneur.
- R. P. Joseph-Papin Archambault, S. J., directeur de l'Ecole Sociale Populaire, président, Montréal.
- M. Guy Vanier, C. R., professeur à l'Université de Montréal, secrétaire, Montréal.
- M. l'abbé Léonidas Adam, ancien directeur des Œuvres sociales, curé de la paroisse du Christ-Roi, Sherbrooke.
- M. Noël Bernier, avocat, Saint-Boniface (Man.).
- M. Maximilien Caron, professeur à l'Université de Montréal, président général de Pax Romana, Montréal.
- M. Jacques Cartier, C. R., Saint-Jean (Québec).
- M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., Montréal.
- M. l'abbé Emile Cloutier, ancien directeur des Œuvres sociales, curé de la paroisse du Très-Saint-Sacrement, Les Trois-Rivières.
- S. Exc. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski.
- S. Exc. Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke.
- M. le juge C.-E. Dorion, professeur honoraire à l'Université Laval, Québec.
- M. J.-E.-A. Dubuc, M. P., ancien président de la Compagnie de Pulpe, Chicoutimi.
- Mgr Cyrille Gagnon, recteur de l'Université Laval, Québec.
- R. P. Pie-M. Gaudrault, O. P., provincial des Dominicains, Montréal.
- M. Léon-Mercier Gouin, professeur à l'Université de Montréal, sénateur, Montréal.
- M. Oscar Hamel, notaire, secrétaire de l'Action sociale catholique, Québec.
- M. Omer Héroux, rédacteur au *Devoir*, Montréal.
- Mgr Eugène Lapointe, ancien supérieur du Séminaire, Chicoutimi.
- M. le juge Léon Lajoie, Les Trois-Rivières.
- Mgr Wilfrid Lebon, supérieur, Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- R. P. Gilles Marchand, O. M. I., provincial des Oblats, Montréal.
- Mgr Paul-Emile Léger, vicaire général, Salaberry-de-Valleyfield.
- Mgr Olivier Maurault, P. S. S., recteur de l'Université de Montréal, Montréal.
- M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, Montréal.
- M. Edouard Montpetit, secrétaire à l'Université de Montréal.
- M. Léo Pelland, professeur à l'Université Laval, Québec.
- M. le chanoine J.-A. Pellerin, curé des Saints-Martyrs, Victoriaville.
- M. Antonio Perrault, C. R., directeur de la *Revue du Barreau*, Montréal.
- Mgr Philippe Perrier, vicaire général, Montréal.
- M. Chénier Picard, notaire, Sherbrooke.
- M. Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême, Ottawa.
- M. Albert Rioux, ancien président de l'U. C. C. Québec.
- S. Exc. Mgr Ross, évêque de Gaspé.
- M. Arthur Saint-Pierre, professeur à l'Université de Montréal.
- M. le Dr Albert Sormany, vice-président de l'Association acadienne d'Education, Edmundston (N.-B.).

Table des matières

Avant-propos.....	1
Nécessité d'un nouvel ordre social.....	3
Cet ordre devra être basé sur le respect de la personne humaine.....	14
Comment cet ordre meilleur se réalisera.....	30
Notes et textes documentaires.....	54
Bibliographie.....	57
Témoignages et adhésions.....	62
Commission générale des Semaines sociales.....	63

Table analytique

Agriculture: Relèvement par association professionnelle et aide de l'Etat, 19-20; éducation rurale, 20; confort et amusements, 21; électrification rurale, 24-26.

Biens: Juste répartition, 5; sinon c'est la révolution, 12.

Canada: Superficie, population, ressources naturelles, 7; mauvaise distribution des richesses et salaires insuffisants, 7-12; relations industrielles, 26; nécessité d'un ordre nouveau, 27.

Capitalisme: Ses abus, 30; éléments constitutifs, 32; forces qui le contrôleront et l'assainiront, 35.

Colonisation: Plan général et familial, 23.

Communisme: Remède inefficace, 27.

Contrat de salariat: Participation ouvrière, 35.

Coopération: Rôle et progrès, 50; sa place dans l'organisation corporative, 51.

Corporation: Seule elle restaurera la société, déclaration de Pie XI, du cardinal Villeneuve, 44-45; ce n'est pas du fascisme, 45; aux Etats-Unis, 46; rôle économique et social, 47.

Démocratie: Définition et valeur, 14.

Esprit chrétien: Nécessité d'une réforme des mœurs, 52.

Etat: Double rôle, protéger et suppléer, 36-39; législation sociale, 40; autonomie provinciale, 41.

Famille: Importance et droits, 16; allocations familiales, 18; devoirs des parents, 18.

Forêts: Leur exploitation dans le Québec, 21; programme nouveau, 22.

L'homme: Ses droits, 5; ses exigences d'après Pie XII et les évêques anglais, 15.

Nationalisation: Quand est-elle permise, modes divers, application, 41-44.

Petites industries: A la campagne, 24.

Propriété: Aspect individuel et social, 6; droit et devoirs, 28.

Restauration sociale: Plan de la J. O. C., 15.

Socialisme: Eléments essentiels, 33; pourquoi il faut le rejeter, 33-35.

Syndicalisme: Ses relations avec le corporatisme, 48; supériorité des syndicats catholiques et aide à leur apporter, 49; recommandations du Conseil supérieur du Travail, 50.

Imprimi potest: Antonio DRAGON, S. J., *Provincial*

Nihil obstat: Antoine GARNEAU, S. J., *Cens. dioc.*

Imprimatur: † J.-C. CHAUMONT, *Ev. d'Aréna, Aux. de Montréal*

20 janvier 1944

[360-361]

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

174. *La Gaspésie intérieure*. Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'Hygiène*.
 Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada* . E. S. P.
 178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage*.
 R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme sources de richesse*.
 Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse*.
 Dr J.-C. Bourgoïn
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*.
 Joseph Risi
 183-184. *La Paroisse au Canada français*.
 R. P. Adélaré Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'Ouvrier catholique*.
 Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada*.
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles*.
 Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité*.
 Juge C.-E. Dorion
 189. *Les Œuvres dans la Cité*.
 R. P. Bonhomme, O. M. I.
 190. *Le Syndicalisme catholique canadien* . E. S. P.
 191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*.
 Wilfrid Guérin
 192. *L'Eglise et la question syndicale*.
 PP. Arendt et Muller, S. J.
 193. *Nos Orphelins* Sœur Allaire, etc.
 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*.
 S. S. Pie XI
 196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
 197. *La Semaine du dimanche* XXX
 198. *Pour nos enfants* . Sœur Marie Hadelin, etc.
 199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* . XXX
 200. *Pour le bon journal*.
 Abbé A. Robert et O. Héroux
 201. *Le Sens catholique*.
 E. Mercier et G. Ladouceur
 202-203. *L'Apostolat laïque*.
 R. P. Archambault, S. J.
 204-205. *Instruction ou Education*. Esdras Minville
 206. *En Russie soviétique*. E. S. P.
 207-208. *Manuel antibolchévique*. E. S. P.
 209. *La Participation des laïques à l'apostolat*.
 Antonio Perrault
 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
 S. S. Pie XI
 212. *Le Mariage chrétien*. R. P. Adélaré Dugré, S. J.
 213. *L'Etat et la morale publique*. . . . Léo Pelland
 214-215. *L'Etat et le mariage* . Juge C.-E. Dorion
 216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique*.
 R. P. Albert Muller, S. J.
 217-218. *Cahier anticommuniste*. E. S. P.
 219. *Pour la colonisation*. E. S. P.
 220. *Le Rôle communiste*.
 R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
 221. *Pour la Paix*. E. S. P.
 222. *La Famille*. R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
 223-224. *Le Plan quinquennal*.
 Entente Internationale
 225. *La Profession agricole*.
 Abbé Georges-M. Bilodeau
 226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*.
 R. P. Bournival, S. J.
 227. *Le Retour de la mère au foyer*.
 Rde Sr Gérin-Lajoie
 228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma*.
 E. S. P.
 230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire*.
 E. Poirier et W. Guérin
 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada*.
 E. S. P.
 237. *L'Agriculture, base économique d'une nation*.
 Abbé Édouard Beaudoin
 238. *L'Œuvre de la Colonisation* . Esdras Minville
 241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
 Abbé Philippe Perrier
 242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
 Mgr Georges Gauthier
 243-244-245. *Le Mouillage du capital*.
 Adrien Gratton
 251-252. *Journées anticommunistes — I* . E. S. P.
 253. *Journées anticommunistes — II* E. S. P.
 254-255. *La Menace communiste au Canada*.
 R. P. Archambault, S. J.
 256. *L'Organisation corporative* . Eugène Duthoit
 257. *Le Chômage de la jeunesse* E. S. P.
 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts*.
 Ligue de la Classocratie
 260. *Le Scoutisme* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
 261. *L'Apôtre laïque* R. P. Th. Pinal, C. S. R.
 262. *Le Komintern*. Entente Internationale
 263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*.
 S. S. Léon XIII
 264. *Allocations familiales* Claire Hoffner
 265. *Les Relations avec Moscou* E. S. P.
 266. *La Crise libératrice*. R. P. Albert Muller, S. J.
 267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*.
 R. P. Archambault, S. J.
 268. *L'Ordre corporatif*.
 A. Muller, S. J., et E. Duthoit
 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
 En collaboration
 271. *Caisse populaires et rédemption sociale*. Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
 272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada* Esdras Minville
 273. *L'Orientation professionnelle*.
 Abbé Irénée Lusier
 274-275. *Pour la Christ-Roi et contre le communisme* E. S. P.
 276. *Les Exercices spirituels*.
 R. P. Archambault, S. J.
 277. *Petit Catéchisme anticommuniste*.
 P. Richard Arès, S. J.
 278. *La Vérité sur l'Espagne*.
 Cardinal Isidro Goma Tomas
 279. *L'Action catholique spécialisée*.
 R. P. Adrien Malo, O. F. M.
 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. . . . S. S. Pie XI
 282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*. Abbé Damien Robert

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *La Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Calichisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas præstantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial.*
R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreau
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre retournement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
N. B. — Les numéros omis sont épuisés.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I).* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II).* S. S. Pie XII
330. *Cauteries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III).* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trots-Rôtères).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *Sa Sainteté le Pape Pie XII. (Lettre pastorale collective et mandements).* Nos Evêques
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV).* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V).* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI).* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII).* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Espagne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Église. (Allocutions et lettres — VIII).* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.